Démographie des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale

Note statistique annuelle sur base des données mensuelles au 31/12/2024

Chiffres clés relatifs aux entreprises, créations, cessations, immigrations, émigrations et faillites des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)



hub .brussels
our business is to help yours

Colophon

Note statistique réalisée par hub.brussels

Sous la coordination de Romy Guillaume – hub.brussels

Mise en page klar.graphics

Date de réalisation Juillet 2025

Contact rguillaume@hub.brussels

Editeur responsable Isabelle Grippa, Directrice générale – hub.brussels – Chaussée de Charleroi, 110 – 1060 Bruxelles

Pour plus d'informations :

hub.brussels

analytics.brussels

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Table des matières

Chiffres clés 4

Note méthodologique et format digital 5

Note méthodologique 6

- Récurrence 6
- Source des données 6

Format digital 8

Nombre d'entreprises 9

- Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA 10
- Répartition sectorielle 12
- Evolution des entreprises selon le secteur 13

Créations d'entreprises 14

- Evolution du nombre de créations d'entreprises 15
- Répartition sectorielle 16
- Evolution des créations selon le secteur 17
- Evolution du taux de création d'entreprises 18
- Taux de création par secteur 19

Cessations d'entreprises 20

- Evolution du nombre de cessations d'entreprises 21
- Répartition sectorielle 22
- Evolution des cessations selon le secteur 23
- Evolution du taux de cessation d'entreprises 24
- Taux de cessation par secteur 25

Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale 26

- Evolution du nombre de créations nettes 27
- Créations nettes selon la région 28
- Répartition sectorielle 29
- Evolution des créations nettes selon le secteur 30
- Dynamique entrepreneuriale 31
- Dynamique entrepreneuriale par secteur d'activité 32

Faillites 33

- Evolution du nombre de faillites 34
- Répartition sectorielle 36
- Evolution des faillites selon le secteur 37

Immigrations et émigrations d'entreprises 38

- Evolution du nombre de migrations 39
- Solde migratoire selon le secteur d'activité 40
- Intensité migratoire selon la région 41

Annexes 42

Annexe : Tableaux synthétiques 43

- Entreprises 43
- Dynamique : créations/cessations 43
- Faillites 43
- Dynamique : immigrations/émigrations 43

Chiffres clés

Entreprises : données mensuelles cumulées au 31 décembre en RBC

2024	**122.725** Entreprises assujetties à la TVA	**3,4%** Dynamique entrepreneuriale	**15.235** Créations d'entreprises	**11.169** Cessations d'entreprises
2024 vs. 2023	**+3,1 %** Entreprises assujetties à la TVA	**+146,6 %** Créations nettes d'entreprises	**+27,3 %** Créations d'entreprises	**+8,3 %** Cessations d'entreprises
2024 vs. 2021	**+6,2 %** Entreprises assujetties à la TVA	**+23,4 %** Créations nettes d'entreprises	**+26,9 %** Créations d'entreprises	**+28,3 %** Cessations d'entreprises

Faillites : données mensuelles cumulées au 31 décembre en RBC

2021	2024	2024 vs. 2023	2024 vs. 2021
1.332 Faillites	**1.923** Faillites	**+14,5 %** Faillites	**+44,4 %** Faillites

Note méthodologique et format digital

Note méthodologique

Récurrence

Cette note statistique basée sur les données mensuelles est produite de façon semestrielle.

Source des données

Statbel

Cette note reprend les données mensuelles publiées par l'Office belge de statistique, Statbel, et qui sont disponibles via le site statbel.fgov.be. La plupart de ces données sont téléchargeables via l'application interactive be.STAT.

Les données relatives aux **entreprises, créations, cessations, immigrations, émigrations et faillites** ont trait aux entreprises assujetties à la TVA. La population des assujettis à la TVA couvre les entreprises enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour lesquelles l'administration de la TVA a fait savoir qu'elles étaient connues comme possédant la qualité d'assujetti. L'adresse du siège social/du domicile est utilisée pour ventiler les statistiques par zone géographique.

À la suite des **changements** apportés par Statbel à sa **méthodologie** de comptabilisation **mensuelle** des mouvements démographiques des entreprises en 2021[1] :

- hub.brussels calcule désormais les indicateurs de taux de création et de cessation ;
- les données mensuelles relatives aux entreprises, créations, cessations, immigrations et émigrations peuvent faire l'objet d'une analyse par secteur d'activité pour les années 2021 et suivantes ;
- celles-ci intègrent depuis 2021 les données relatives aux entreprises étrangères ainsi que celles relatives aux entreprises dont l'adresse est inconnue. En l'absence de données similaires pour les années antérieures, les données statistiques concernant la Belgique qui sont présentées dans cette note feront référence aux trois régions uniquement ;
- les données mensuelles relatives aux migrations d'entreprises ne sont pas comparables aux données des années précédentes.

Les statistiques sur les **faillites** publiées par Statbel sont élaborées à partir des données de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) et du registre d'entreprises de la Direction générale Statistique du SPF Economie.

Données mensuelles

Les données mensuelles présentées dans cette note concernent :

- le nombre d'**entreprises** assujetties à la TVA ;
- le nombre de **créations** d'entreprises, qui correspond à la somme du nombre de primo-assujettissements et de ré-assujettissements. Les primo-assujettissements sont les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA pour la première fois tandis que les ré-assujettissements sont les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA après avoir perdu cette qualité au moins une fois ;
- le **taux de création d'entreprises** correspond au nombre de créations divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA durant la période considérée, exprimé en pourcentage ;

1 La méthodologie appliquée à partir de 2021 impliquant des différences minimes par rapport aux années précédentes en ce qui concerne la comptabilisation des mouvements démographiques (à l'exception des migrations d'entreprises), les données sont jugées comparables par rapport aux années précédentes.

- le nombre de **cessations** d'entreprises. Les cessations sont les assujettis à la TVA qui ont perdu cette qualité pendant la période de référence ;
- le **taux de cessation d'entreprises** correspond au nombre de cessations divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA durant la période considérée, exprimé en pourcentage ;
- le nombre de **créations nettes** d'entreprises, qui correspond au solde de la différence entre le nombre de créations et de cessations d'entreprises ;
- la **dynamique entrepreneuriale** correspond au nombre de créations nettes divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA, exprimé en pourcentage ;
- le nombre d'**immigrations** et d'**émigrations**[2] d'entreprises entre les trois régions de la Belgique. Les immigrations d'assujettis à la TVA et les émigrations d'assujettis à la TVA concernent les assujettis dont l'adresse du siège social a été modifiée pendant la période de référence ;
- le **solde migratoire** correspond au nombre d'immigrations moins le nombre d'émigrations ;
- l'**intensité migratoire** mesure la proportion d'entreprises d'une région qui migre durant la période de référence et se calcule en rapportant l'ensemble des migrations d'une région (immigrations + émigrations) sur l'effectif moyen de la population d'entreprises assujetties de ladite région au cours de la période de référence ([assujettis n-1 + assujettis n] / 2) ;
- les **faillites** : une faillite est déclarée dès qu'une entreprise remplit deux conditions : d'une part, elle n'est plus capable de payer ses factures et d'autre part, elle ne trouve plus de nouveaux crédits. Il est à noter qu'il existe un certain retard entre la cessation de l'activité économique et la déclaration de faillite par le tribunal de commerce. L'impact au niveau économique n'est dès lors visible dans les chiffres qu'après un certain délai. En outre, le nombre de faillites peut être influencé par le rythme de travail des tribunaux de commerce. Le nombre d'audiences est notamment réduit durant les mois de juillet et août ;
- les **pertes d'emplois suite aux faillites** : celles-ci correspondent à la somme du nombre d'emplois à temps plein, du nombre d'emplois à temps partiel et du nombre d'employeurs salariés. Ces pertes d'emplois sont déterminées sur base de la dernière situation, c'est-à-dire au moment de la faillite. La source utilisée est l'ONSS.

Données annuelles

Les données annuelles correspondent à la situation en fin d'année (31 décembre) et n'intègrent dès lors pas tous les mouvements démographiques[3]. Le nombre total d'entreprises selon la méthode de comptabilisation mensuelle ou annuelle sera en revanche identique. Notons que les données annuelles ne sont disponibles que 9 à 10 mois après la période écoulée.

Changement législatif concernant le secteur de la santé

La loi du 11/07/2021 modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne l'exemption de taxe en matière de prestations de soins médicaux à la personne est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Ce changement législatif a un impact sur l'obligation d'assujettissement applicable aux professions (para) médicales. Plus concrètement, dans le cadre de cette note, nous constatons comme conséquences de ce changement une nette hausse des créations d'entreprises dans le secteur de la santé durant les premiers mois de 2022. Cette hausse influence d'autres statistiques décrites au travers de cette note de façon relativement importante. Ainsi, les résultats a priori encourageants constatés en 2022 en termes de nombre d'entreprises, de créations, de créations nettes, de taux de création et de dynamique entrepreneuriale se doivent, dès lors, d'être nuancés par la prise en considération des assujettissements imputables à ce changement de législation.

2 Ne sont pas pris en compte les mouvements migratoires entre les trois régions et l'étranger ou les localisations inconnues.
3 Une entreprise qui a été créée durant l'année et qui a cessé ses activités durant cette même année ne sera pas comptabilisée dans les créations annuelles selon cette méthodologie.

RBC : Suppression de l'obligation de prouver ses connaissances de base en gestion

Depuis la 6ème réforme de l'Etat, les Régions sont compétentes pour déterminer les conditions d'accès aux professions, en ce compris les connaissances en gestion de base. En Flandre, ces exigences ont été supprimées à partir de 2018, sur base du constat selon lequel ces examens n'avaient aucun impact sur le taux de faillites et qu'elles constituaient plutôt un frein à la création, notamment pour les publics à bas revenu. En Région de Bruxelles-Capitale, il n'est plus nécessaire **depuis le 15 janvier 2024** de prouver ses connaissances de base en gestion pour pouvoir lancer son entreprise (en personne physique ou en société). De plus, l'accès à certaines professions jusqu'alors réglementées a été supprimé, comme celles de pédicure, massage, technicien dentaire, grossiste en viandes et dégraisseur teinturier[4]. En Wallonie, l'accès à ces mêmes professions a également été supprimé, mais l'obligation de prouver ses connaissances de base reste en vigueur.

Bien qu'il soit encore tôt pour mesurer pleinement l'impact de cette réforme à Bruxelles, elle pourrait en partie expliquer la forte hausse des créations d'entreprises dans la Région, notamment dans les secteurs de la construction et du transport, ainsi que l'augmentation des immigrations d'entreprises depuis la Flandre. Un suivi attentif de ces tendances au fil du temps permettra d'évaluer plus précisément les effets de cette mesure.

Format digital

Un **monitoring sur base d'une mise à jour annuelle et mensuelle** des données relatives à la démographie des entreprises et des faillites en RBC est disponible via la plateforme Analytics.brussels.

4 Notons qu'il reste nécessaire de prouver ses compétences professionnelles 'spécifiques' pour une série d'autres professions, notamment dans le secteur de la construction.

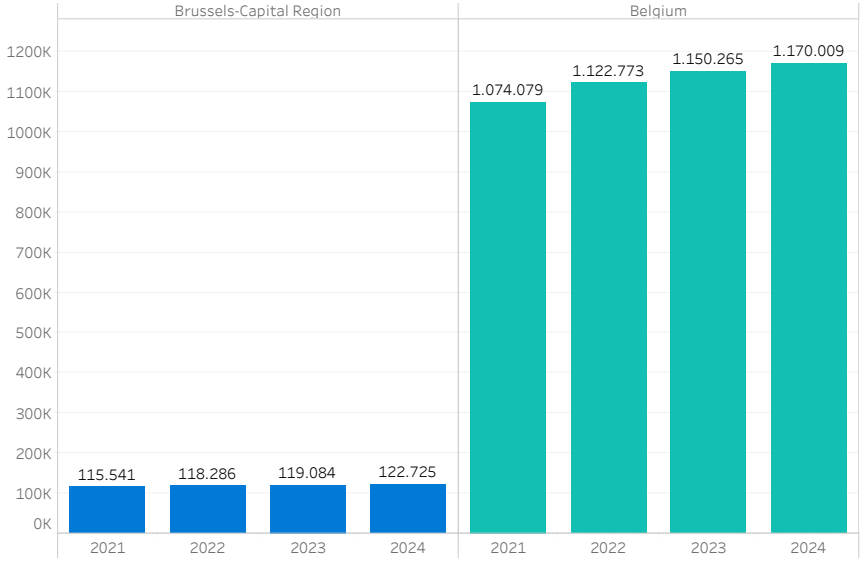
Nombre d'entreprises

Nombre d'entreprises

Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA

Au 31 décembre 2024, la RBC comptait **122.725** entreprises assujetties à la TVA sur son territoire, soit **10,5 %** des entreprises actives en Belgique[5]. Une part progressivement **en baisse** depuis 2018 (11,3 %).

Figure 1. Nombre d'entreprises assujetties à la TVA, RBC et Belgique, 31/12/2021-24, Statbel – Données mensuelles



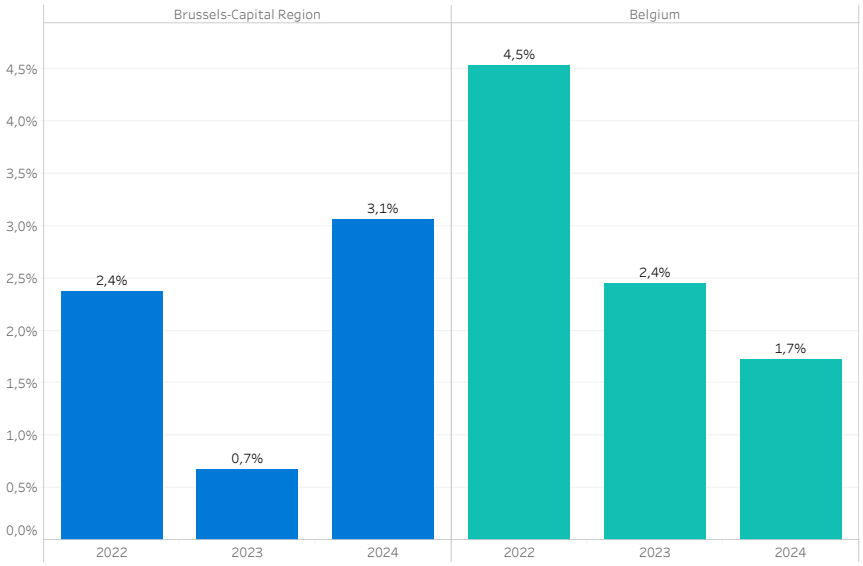
Cela représente toutefois une augmentation de **3,1 %** du nombre d'entreprises en RBC par rapport à l'année précédente ; un taux bien en croissance par rapport à l'année 2023 (+0,7 %), marquée par la baisse des créations d'entreprises. Le taux de croissance est également supérieur à celui enregistré en 2022 (+2,4 %), une période pourtant caractérisée par une importante hausse des créations d'entreprises sous l'effet d'un changement législatif dans le secteur de la santé.

L'année 2024 est marquée par une hausse du taux de croissance du nombre d'entreprises en RBC, face à un ralentissement au niveau national.

A contrario, le taux de croissance du nombre d'entreprises au niveau national est **en baisse** en 2024 (+1,7 %, soit 0,7 points de pourcentage de moins qu'en 2023). Cela s'explique par une diminution assez importante du taux de croissance en Flandre, dont le niveau évolue de 3 % en 2023 à 1,6 % en 2024), et un taux de croissance wallon plus faible (1,9 % en 2023 et 1,3 % en 2024).

5 Au 31/12/2024, la Région flamande représente 63,9 % des entreprises assujetties à la TVA en Belgique et la Région wallonne 25,6 %. La ventilation géographique est définie sur base de l'adresse du siège social de l'entreprise personne morale et de l'adresse du domicile de l'entreprise personne physique.

Figure 2. Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA (%), RBC et Belgique, 12/2021-2024, Statbel – Données mensuelles



Cette **différence d'évolution** du nombre d'entreprises à **Bruxelles** et en **Belgique** s'explique par une **reprise plus importante du nombre de créations d'entreprises** en RBC qu'au niveau national, et une **augmentation du solde migratoire** vis-à-vis des autres régions – et en particulier de la Flandre.

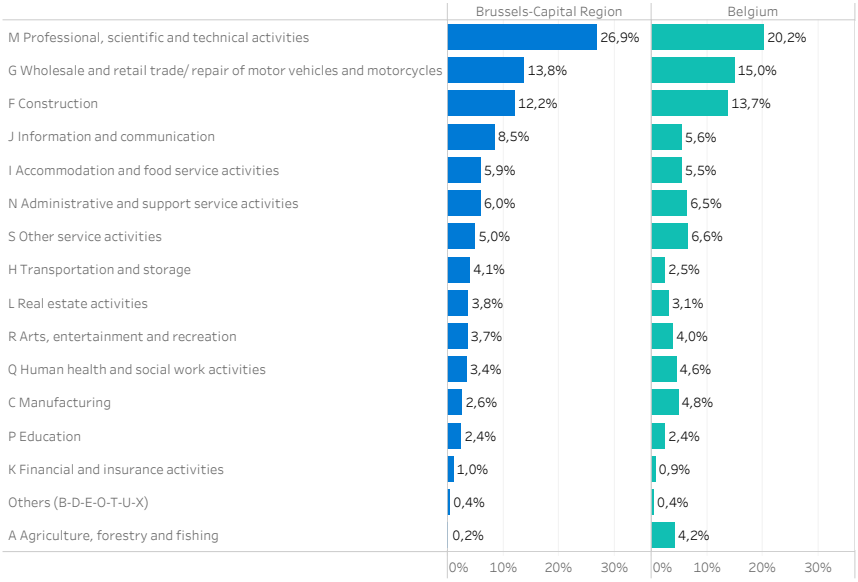
Les données relatives aux créations d'entreprises, cessations, créations nettes et migrations seront analysées plus en détail dans les chapitres correspondants.

Répartition sectorielle

Plus de la moitié des entreprises bruxelloises sont actives dans seulement trois secteurs : la **construction** (qui représente 12 % des entreprises en RBC), le **commerce** (14 %) et le secteur des **activités spécialisées, scientifiques et techniques**[6] qui compte pour plus d'un quart des entreprises à lui seul (27 %). Ce top 3 est identique au niveau belge. Notons tout de même la surpondération du secteur des activités spécialisées au niveau de la RBC par rapport au niveau national (20 %).

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques totalisent plus du quart des entreprises en RBC.

Figure 3. Répartition des entreprises par secteur d'activité (%), 31/12/2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles, calculs hub.brussels



6 On y retrouve notamment les branches d'activité de conseil en gestion, les activités juridiques et comptables, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités spécialisées de design et les activités de traduction et interprétation. Il s'agit des activités : de location et location-bail ; liées à l'emploi ; des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activité connexes ; d'enquêtes et de sécurité ; de services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ; de services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises.

Evolution des entreprises selon le secteur

Une augmentation du nombre d'entreprises est enregistrée dans tous les secteurs, avec une nette progression dans la construction, le transport, et l'HoReCa.

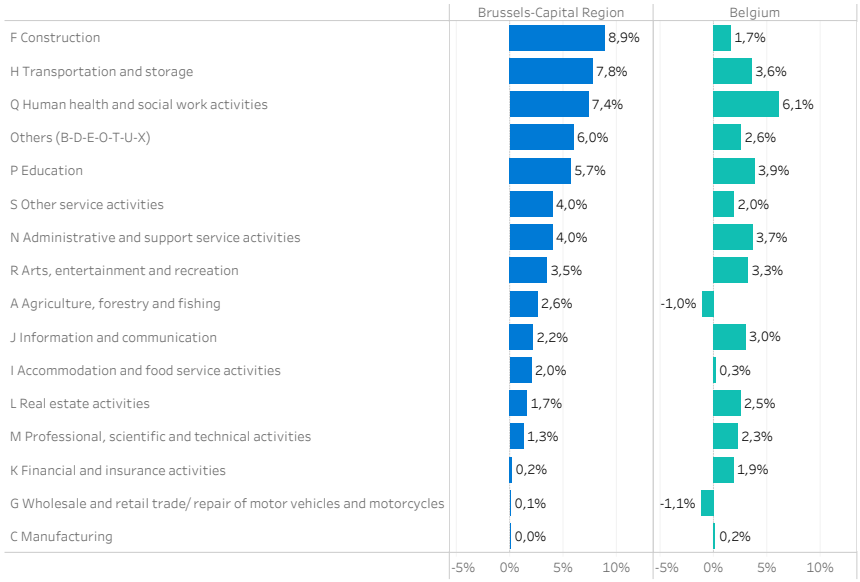
En 2024, **presque tous les secteurs** enregistrent une **progression du nombre d'entreprises** en RBC. Avec des hausses comprises entre +7,4 % et +8,9 %, les secteurs de la **construction, du transport** et de la **santé humaine et action sociale** arrivent en tête de classement. Si la croissance dans le secteur de la santé reste cohérente avec la hausse déjà observée entre 2022 et 2023 (+8,1 %), la progression notable du secteur de la construction marque une rupture avec les tendances baissières des années précédentes en RBC (-1,3 % sur l'année complète 2022 et -2,6 % en 2023), grâce à l'afflux de nouveaux starters. Au niveau national, ce secteur présente également une progression (+1,7 %), à l'instar des années précédentes (+4,3 % sur l'année 2022, et +2,5 % sur 2023).

Outre la construction, le **transport** connaît également une nette progression, passant de -0,5 % en 2023 à +7,8 % en 2024. **L'HoReCa** amorce également une reprise, avec une évolution de -2,4 % en 2023 à +2 % en 2024.

Les autres secteurs qui présentaient une diminution en 2023, à savoir le commerce (-2 %), les activités financières et d'assurance (-1,5 %), et l'agriculture, sylviculture et pêche (-0,7 %), voient leur nombre **progresser** en 2024 (respectivement +2,1 points de pourcentage ; +1,7pp et +3,1pp), en particulier dans l'agriculture, sylviculture et pêche. Au niveau national, ce secteur et celui du commerce maintiennent pourtant un léger déficit (-1 % et -1,1 %).

Parmi les autres secteurs qui avaient bien progressé sur l'année 2023, l'enseignement (+6,4 %), les arts, spectacles et activités récréatives (+5,3 %), et les activités spécialisées, scientifiques (+2,2 %) et techniques poursuivent leur progression en 2024, mais de manière **plus réduite** que les taux précédemment affichés (respectivement -0,7pp, -1,8pp et -0,9pp).

Figure 4. Evolution du nombre d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 12/2023-12/2024, Statbel – Données mensuelles



Créations d'entreprises

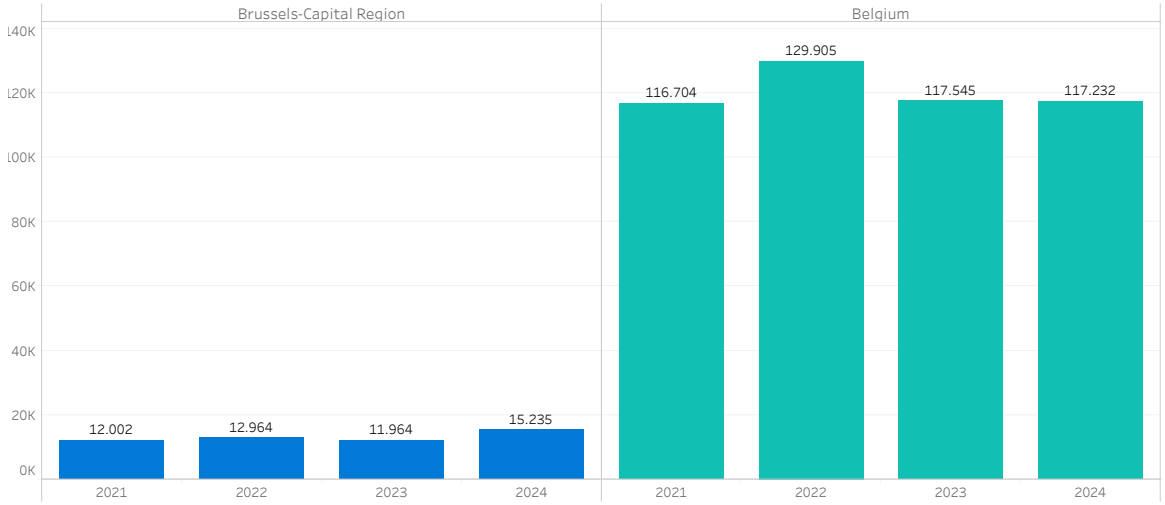
Créations d'entreprises

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Après une année 2023 plutôt morose, 2024 se caractérise par une nette hausse des créations d'entreprises en RBC.

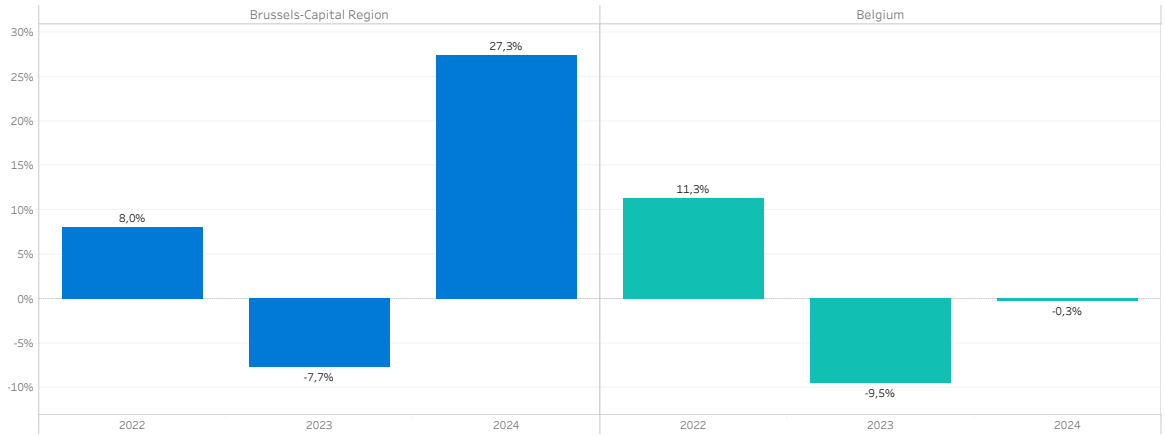
Avec 11.964 entreprises créées, l'année 2023 avait été marquée par une baisse des créations par rapport à l'année précédente, tant en RBC (-7,7 %) qu'au niveau national (-9,5 %).

Figure 5. Nombre de créations d'entreprises, 2021–2024, RBC et Belgique, Statbel - Données mensuelles cumulées



On observe cependant une **nette progression** en RBC en 2024 (**+27,7 %** vs 2023), avec 15.235 créations, soit le nombre plus élevé par rapport aux années précédentes. À l'échelle nationale, ce nombre **stagne** (-0,3 %), marquant ainsi l'écart avec la dynamique observée à Bruxelles. Une hypothèse avancée pour expliquer cette tendance est la suppression dès janvier 2024 en RBC de l'obligation de prouver ses connaissances de base en gestion pour lancer son entreprise, déjà abrogée depuis 2018 en Flandre, et toujours en vigueur en Wallonie.

Figure 6. Evolution du nombre de créations d'entreprises (%), 2022 – 2024, RBC et Belgique, Statbel - Données mensuelles cumulées, calculs hub.brussels

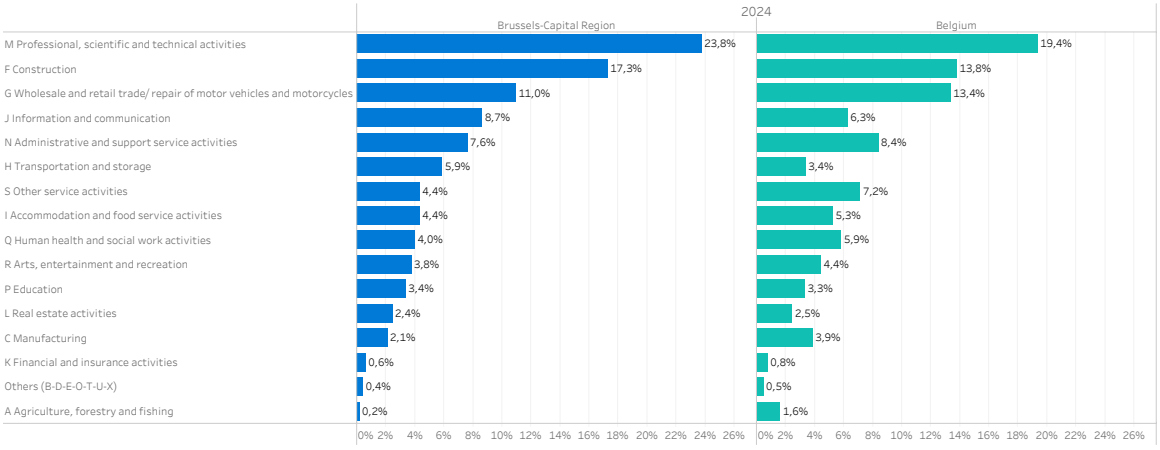


Répartition sectorielle

Avec une part de 23,8 % dans le nombre total de starters bruxellois, le secteur des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** est le premier pourvoyeur de nouvelles entreprises en RBC en 2024. Il perd 6,1pp par rapport à l'année 2023, notamment au profit du secteur de la **construction**, dont la part **augmente fortement** en 2024 : avec 7,1pp supplémentaire, il atteint désormais 17,3 % et se place en seconde position.

Plus de la moitié des créations d'entreprises sont enregistrées dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la construction et le commerce.

Figure 7. Répartition des créations selon le secteur d'activité (%), 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées

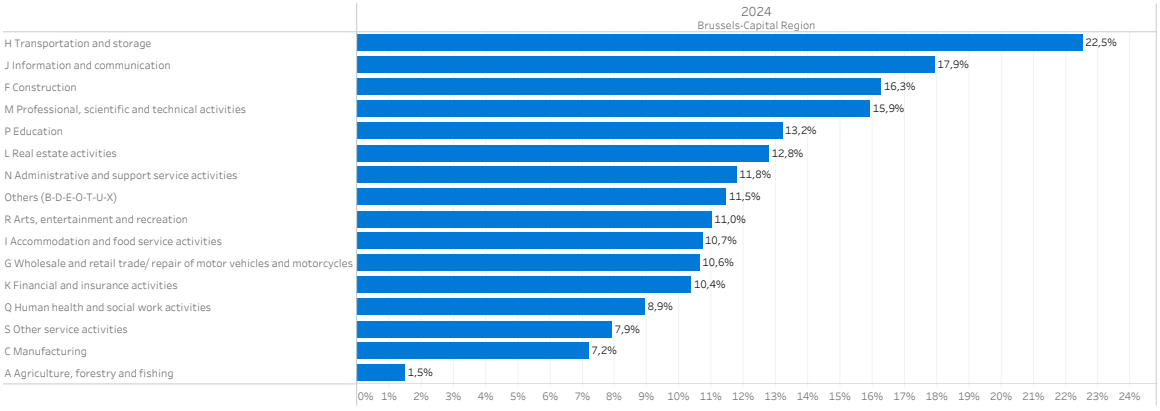


À eux seuls, ces secteurs représentent donc près de 41 % des créations en 2024 en RBC. Ce sont également des secteurs dont la part est supérieure à celle enregistrée au niveau national (+4,4pp pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques et +3,5pp pour la construction). Dans le même cas, on peut notamment citer les secteurs de **l'information et communication** (+2,4pp), le **transport** (+2,5pp), et dans une moindre mesure, **l'enseignement** (+0,1pp).

Le secteur du **commerce** vient ensuite en troisième position, avec une part de 11 % du total bruxellois.

Par ailleurs, tous les secteurs d'activité enregistrent une **augmentation notable** de la part de la RBC dans les créations d'entreprises en Belgique, et particulièrement dans la **construction** qui voit sa part de créations bruxelloises plus que doubler, passant de 7,2 % en 2023 à 16,3 % en 2024. Notons également le cas du **transport**, dont la part bruxelloise dans les créations en Belgique s'élevait à 16,5 % en 2023, et qui représente désormais 22,5 % en 2024.

Figure 8. Part de la RBC dans les créations d'entreprises en Belgique, selon le secteur d'activité (%), 2024, Statbel - données mensuelles cumulées

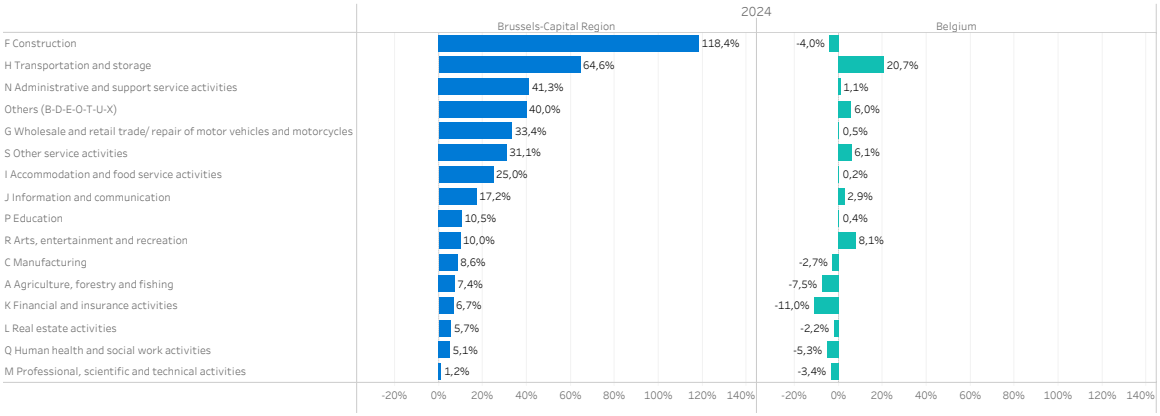


Evolution des créations selon le secteur

Une croissance importante du nombre de créations est observée dans de nombreux secteurs – en particulier dans la construction et le transport – contrastant avec la tendance nationale.

Tous les secteurs enregistrent une progression du nombre de leurs créations en RBC en 2024 par rapport à l'année précédente. Certains se distinguent particulièrement : la **construction**, qui enregistre une augmentation impressionnante du nombre de starters à Bruxelles (**+118,4 %**), alors que leur nombre **diminue au niveau national** (-4 %) ; mais aussi le **transport**, qui voit ses créations augmenter de 64,6 % en 2024.

Figure 9. Évolution du nombre de créations d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2023-2024, Statbel - données mensuelles cumulées



D'autres secteurs enregistrent également une croissance importante de leurs créations par rapport à 2023 : les **activités administratives et de soutien** (+41,3 %), le **commerce** (+33,4 %), les **autres activités de services** (+31,1 %), **l'HoReCa** (+25 %), **l'information et communication** (+17,2 %) et la **santé** (+5,1 %), dont l'évolution négative notée en 2023 (-61,2 %) était surtout due à une explosion des créations en 2022 à la suite d'un changement législatif (cfr note méthodologique).

En revanche, deux secteurs voient cette progression des starters ralentir en 2024 par rapport à celle enregistrée l'année précédente ; il s'agit de **l'industrie manufacturière** (+8,6 %, soit -3,7pp vs 2023) et des **activités spécialisées, scientifiques et techniques**. (+1,2 %, soit -2,1pp vs 2023).

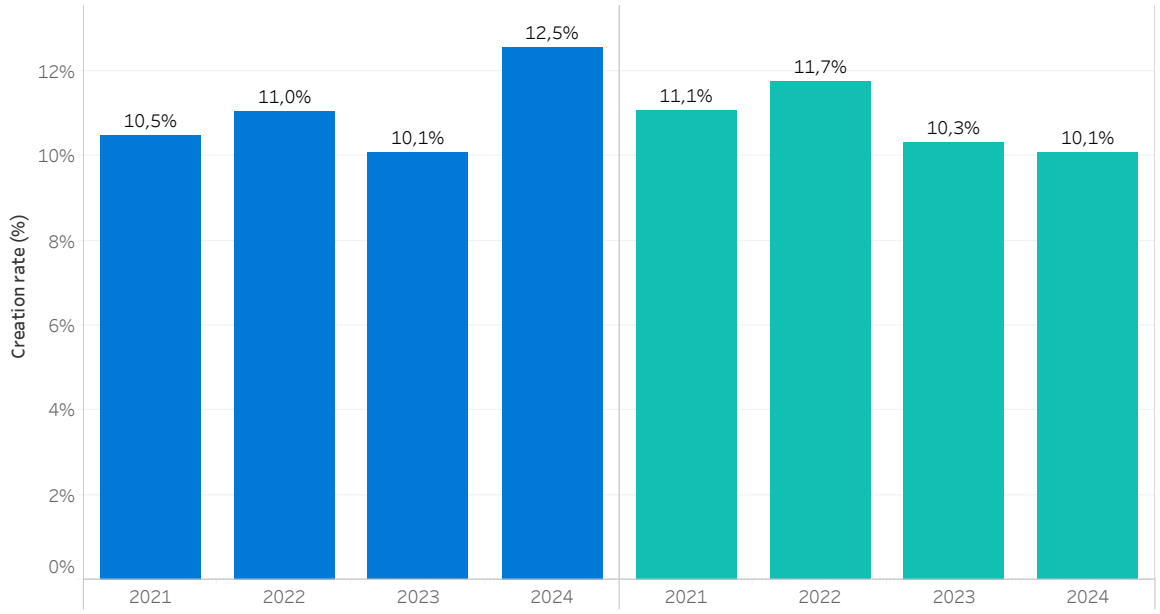
Les évolutions de créations que connaissent les secteurs bruxellois sont **plus importantes qu'à l'échelle du pays**. Par ailleurs, de nombreux secteurs enregistrent une **diminution** du nombre de créations au niveau national : il s'agit des **activités financières et d'assurances** (-11 %), de **l'agriculture, sylviculture et pêche** (-7,5 %), la **santé** (-5,3 %), la **construction** (-4 %), les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (-3,4 %), **l'industrie manufacturière** (-2,7 %) et **l'immobilier** (-2,2 %).

Evolution du taux de création d'entreprises

Un taux de création record en RBC et supérieur au taux national.

Le taux de création d'entreprises à Bruxelles en 2024 est de 12,5 %, soit une **augmentation** de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2023. Non seulement ce taux est largement **supérieur au taux belge** (10,1 %), ce qui contraste avec les années précédentes, mais il s'agit également du **taux le plus élevé** enregistré en RBC ces dernières années. Il dépasse même le taux enregistré début 2022, alors boosté par les créations « artificielles » dans le secteur de la santé. L'une des raisons déjà évoquées pour expliquer cette hausse est la suppression en RBC de l'obligation de prouver ses connaissances de base en gestion, une mesure qui encouragerait de nombreux entrepreneurs à lancer leur entreprise.

Figure 10. Taux de création d'entreprises (%), 2021 – 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées



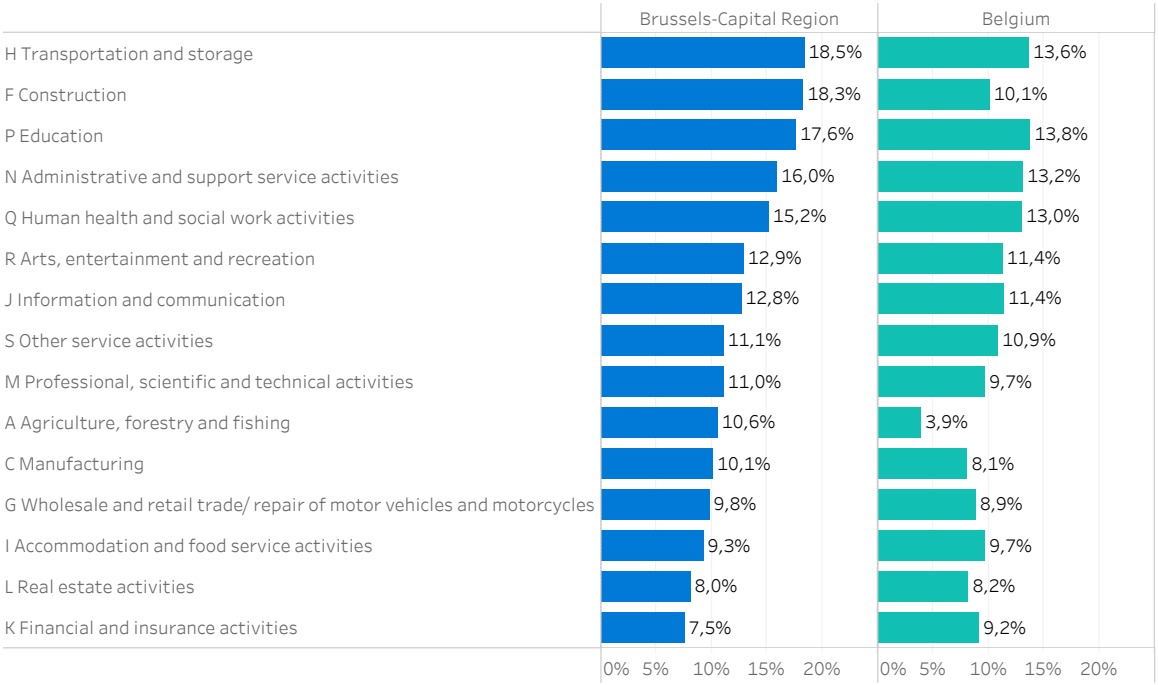
Taux de création par secteur

En 2023 (comme en 2022 et 2021), les secteurs de l'enseignement et de la santé présentaient les taux les plus élevés en RBC (respectivement 17 % et 15,6 %). Sur ce début d'année 2024, et bien qu'ils restent globalement en tête, ils se voient détrônés par le **transport** (18,5 %) et la **construction** (18,3 %). Ces secteurs sont également ceux qui enregistrent la **plus forte progression** entre 2023 et 2024 (respectivement +6,8pp et +9,7pp).

Le transport et la construction sont en tête des taux de création bruxellois, devant l'enseignement.

Tous les autres secteurs voient leur taux de création en hausse, excepté les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** dont le taux reste stable (-0,1pp).

Figure 11. Taux de création d'entreprises par secteur d'activité (%), 2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles cumulées



Cessations d'entreprises

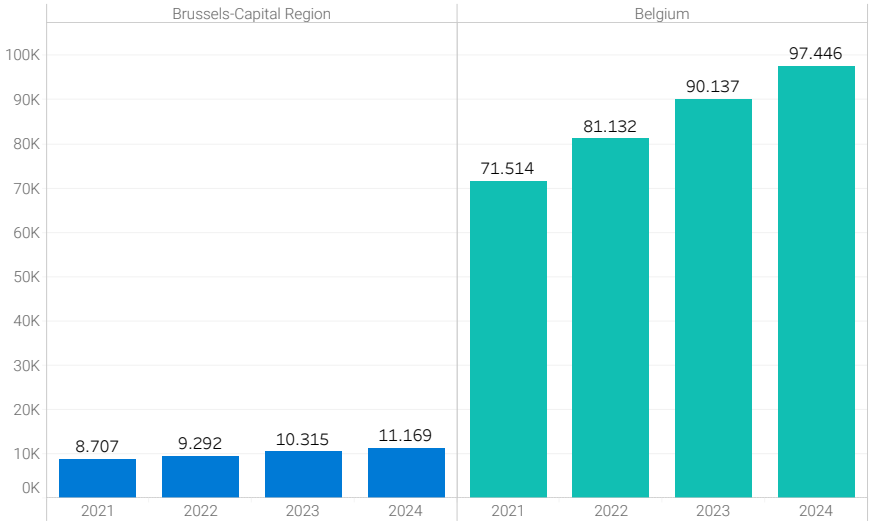
Cessations d'entreprises[7]

Evolution du nombre de cessations d'entreprises

Les cessations continuent d'augmenter, mais à un rythme plus modéré.

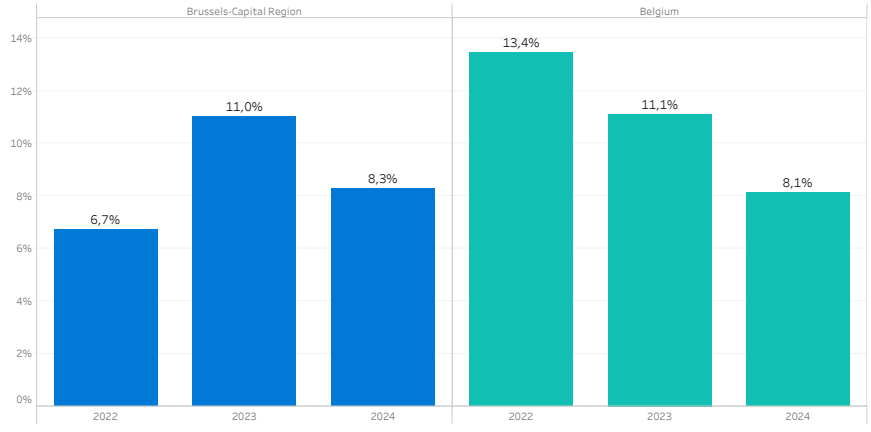
En 2023, la Région de Bruxelles-Capitale avait enregistré une hausse de 11 % des cessations d'entreprises par rapport à 2022, dépassant ainsi le niveau observé en 2019 (+7,4 %). En 2024, les cessations **continuent d'augmenter**, mais de façon **plus modérée**, avec une augmentation de +8,3 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Figure 12. Nombre de cessations d'entreprises, 2021 - 2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles cumulées



À l'échelle de la Belgique, les cessations **évoluent de manière similaire** (+11,1 % en 2023 et +8,1 % en 2024). Elles sont cependant à contrebalancer avec une progression des créations **nettement inférieure** à la dynamique bruxelloise.

Figure 13. Évolution du nombre de cessations d'entreprises (%), 2022 - 2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles cumulées



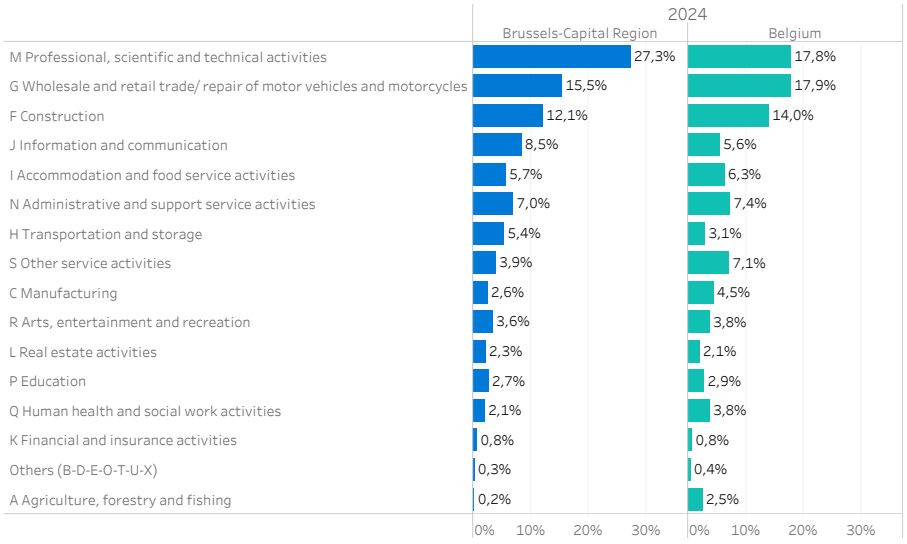
7 Notons que les cessations incluent les chiffres des faillites clôturées.

Répartition sectorielle

Comme les années précédentes, les secteurs ayant enregistré le plus grand nombre de créations d'entreprises en 2024 sont également ceux qui ont généré le plus grand nombre de cessations : il s'agit des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (27,3 %), du **commerce** (15,5 %) et de la **construction** (12,1 %). Ces trois secteurs arrivent également en tête des cessations au niveau national (respectivement 17,8 %, 17,9 % et 14 %). Notons néanmoins la surpondération des cessations dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques en RBC.

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques génère toujours plus de 1 cessation sur 4.

Figure 14. Répartition des cessations selon le secteur d'activité, 2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles cumulées

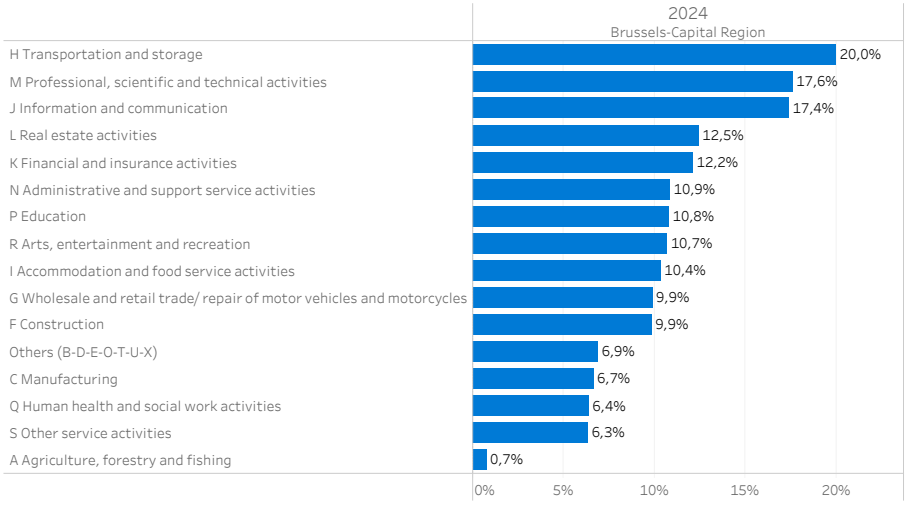


En ce qui concerne la part représentée par les entreprises bruxelloises dans les cessations belges en 2024, tout comme sur l'année 2023, elle est la plus élevée dans le secteur du **transport et de l'entreposage**, responsable de près d'une cessation sur cinq (20 %). Les secteurs bruxellois des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** et de **l'information et communication** suivent de près avec un nombre de cessations comptant pour respectivement 17,6 % et 17,4 % des cessations totales au niveau belge.

Notons que les parts bruxelloises de la majorité des secteurs affichent une **surpondération des créations par rapport aux cessations** en 2024. La surpondération la plus importante est dans la **construction** (6,4pp d'écart).

À l'inverse, les parts des secteurs bruxellois des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (1,7pp d'écart), des **activités financières et d'assurances** (1,8pp), et de **l'information et communication** (0,5pp d'écart) sont les plus sous-pondérées en termes de créations par rapport aux cessations comptabilisées dans ces secteurs au niveau national.

Figure 15. Part de la RBC dans les cessations d'entreprises en Belgique selon le secteur d'activité (%), 2024, Statbel - données mensuelles cumulées



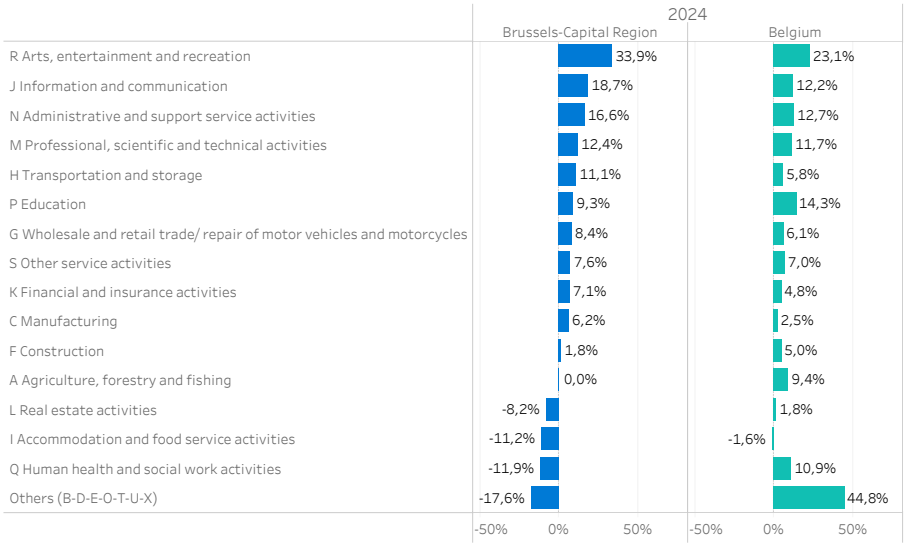
Evolution des cessations selon le secteur

Après une hausse des cessations en 2023, les secteurs de la santé, de l'immobilier et de l'HoReCa voient leur nombre diminuer en RBC en 2024.

En 2024, la majorité des secteurs en Région de Bruxelles-Capitale enregistrent une hausse du nombre de cessations. Les augmentations les plus marquées concernent les **arts, spectacles et activités récréatives** (+33,9 %), **l'information et communication** (+18,7 %) et les **activités administratives et de soutien** (+16,6 %). Toutefois, quatre secteurs se distinguent par une **diminution** des cessations : le **regroupement des autres secteurs** (-17,6 %) et la **santé** (-11,9 %) (dont les cessations augmentent pourtant au niveau national), **l'HoReCa** (-11,2 %) et **l'immobilier** (-8,2 %). Parmi eux, notons que la santé, l'immobilier, et l'HoReCa ont à l'inverse connu des augmentations des cessations l'année précédente (respectivement +50 %, +25,4 % et +18,4 % entre 2022 et 2023).

À l'échelle de la Belgique, tous les secteurs enregistrent une **augmentation** des cessations, sauf l'HoReCa (-1,6 %).

Figure 16. Evolution du nombre de cessations d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2024, Statbel – Données mensuelles cumulées

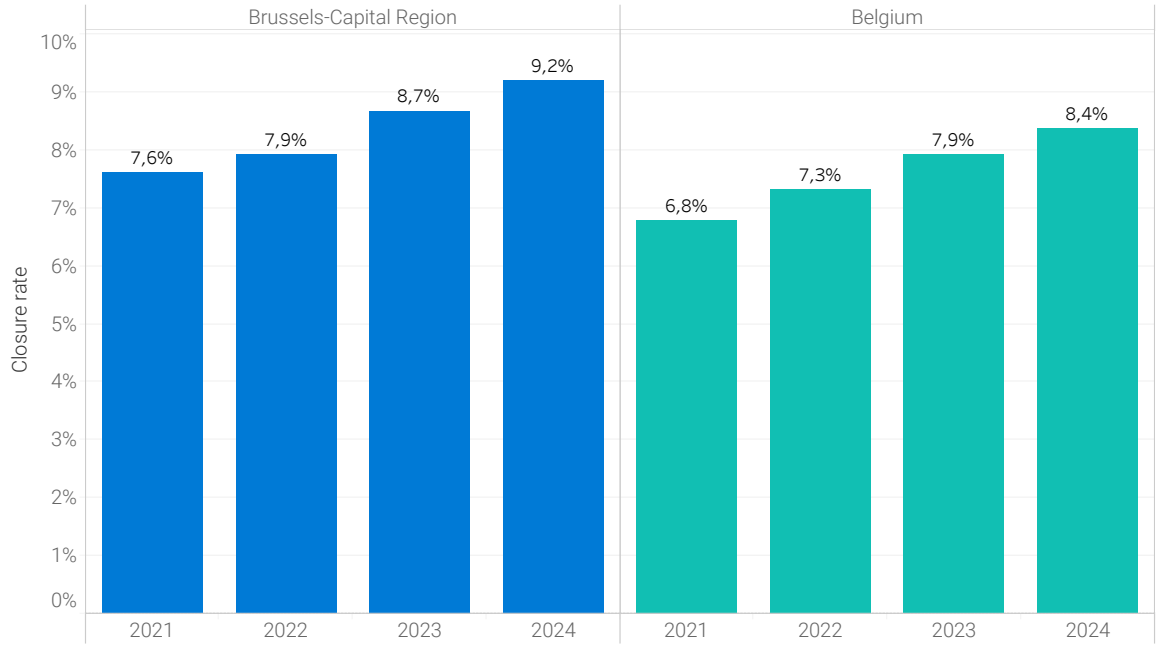


Evolution du taux de cessation d'entreprises

Le taux de cessation d'entreprises en 2024 (9,2 %) poursuit sa **progression**, avec 0,5 pp de plus qu'en 2023. Au niveau national, la tendance est similaire mais avec des taux globalement **inférieurs** (8,4 % en 2024).

Le taux de cessation d'entreprises progresse, et reste plus élevé en RBC qu'en Belgique.

Figure 17. Taux de cessation d'entreprises (%), 2021 - 2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles cumulées



Taux de cessation par secteur

Comme en 2022 et 2023, le **transport** (12,3 %) et **l'enseignement** (10,5 %) restent parmi les secteurs aux taux de cessation le plus élevé en 2024 en RBC. Les **activités administratives et de soutien** (10,7 %), le **commerce** (10,2 %) et la **construction** (9,3 %) enregistrent également des taux relativement élevés.

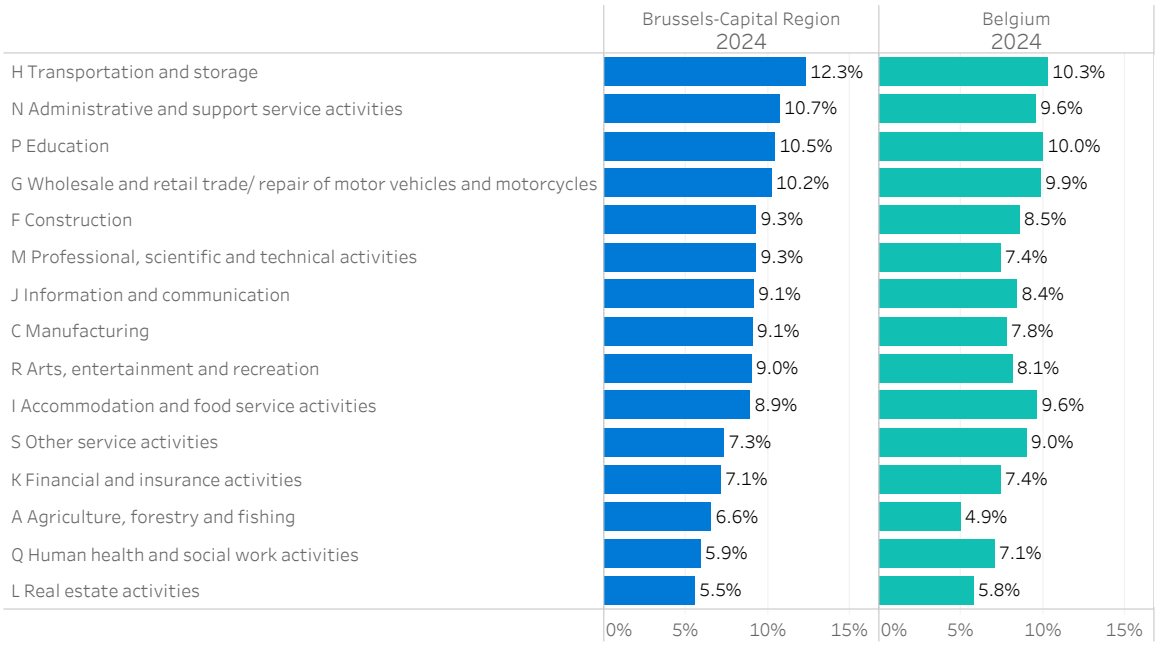
Les secteurs qui ont un taux de cessation **plus faible**, tant en RBC qu'en Belgique, sont **l'immobilier** (5,5 %), la **santé** (5,9 %) et **l'agriculture** (6,6 %).

Le transport, les activités administratives et de soutien et l'enseignement présentent les taux de cessation les plus élevés. L'HoReCa et la santé voient leur taux baisser nettement en 2024, contrastant avec leur situation au niveau national.

Notons la situation particulière de la **santé**, dont le taux de cessation **diminue** fortement en RBC entre 2023 et 2024 (-1,3pp) mais **augmente** au niveau national (+0,2pp) ; et de **l'HoReCa** (8,9 %), qui voit également son taux **diminuer** en RBC (-1,1pp) mais qui reste assez **élevé** au niveau national (9,6 %).

La majorité des secteurs affichent des taux de cessation plus élevés en RBC qu'au niveau national. Cependant, cinq secteurs bruxellois présentent des taux sensiblement **plus faibles** : **les autres activités de services** (-1,7 pp), la **santé** (-1,2 pp), **l'HoReCa** (-0,7 pp), **l'immobilier** (-0,3 pp) les **activités financières et d'assurances** (-0,3 pp).

Figure 18. Taux de cessation d'entreprises par secteur d'activité (%), 2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles cumulées



Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale

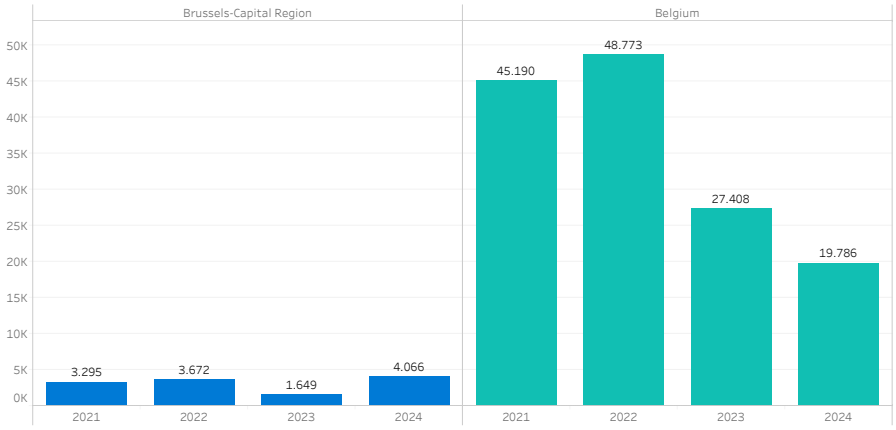
Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale

Une forte hausse des créations nettes est enregistrée en RBC face à une diminution au niveau national.

Evolution du nombre de créations nettes

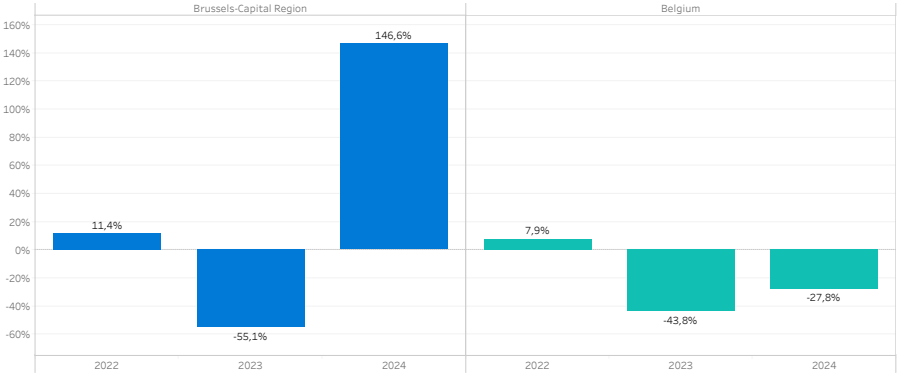
La Région de Bruxelles-Capitale crée davantage d'entreprises qu'elle n'en perd à la suite de fermetures : on dénombre ainsi **4.066 créations nettes** en 2024 à Bruxelles, soit une **augmentation remarquable de +146,6 %** par rapport à une année 2023 plutôt morose. Ce nombre **surpasse** également le niveau atteint en 2022 (+10,7 %) mais qui était alors influencé par le boom des créations « artificielles » dans la santé entraîné par un changement législatif (cf. note méthodologique). Notons également qu'il faut remonter à 2018 pour avoir un niveau supérieur (soit 4.254 créations nettes enregistrées).

Figure 19. Nombre de créations nettes d'entreprises, 2021 – 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées



À l'échelle de la Belgique, en revanche, le nombre de créations nettes **continue de décroître** (-27,8 % par rapport à 2023). Cette baisse reste cependant moins marquée que celle de l'année précédente, où une chute de -43,8 % avait été enregistrée.

Figure 20. Evolution du nombre de créations nettes d'entreprises (%), 2022 – 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées



Cet écart observé entre la situation en RBC et celle observée au niveau national peut s'expliquer par la forte progression des créations en RBC en 2024 – notamment liée à la réforme de l'accès à la profession – alors qu'elles restent stables à l'échelle du pays.

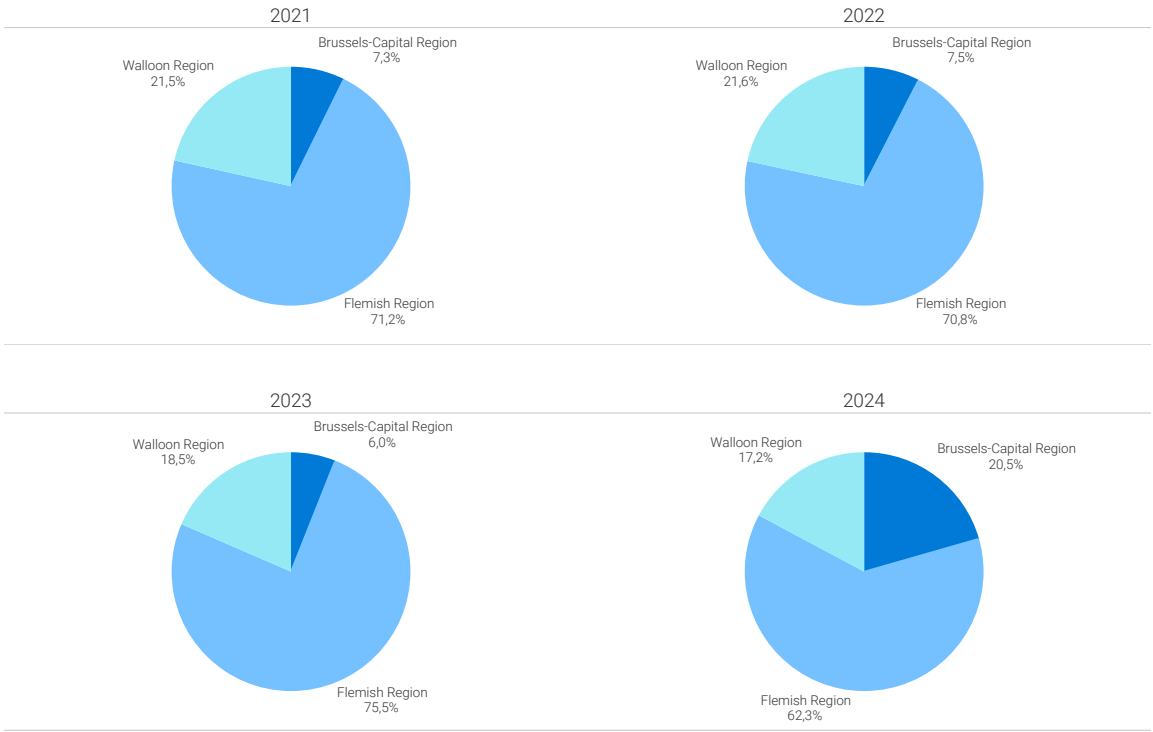
Créations nettes selon la région

Une analyse de l'évolution de la part des créations nettes attribuable à chaque région de 2021 à 2024 montre la prédominance de la Flandre en la matière. Celle-ci est en effet à l'origine de plus de 7 créations nettes sur 10 du pays en 2021 et 2022. La Wallonie suit, avec près de 21 % en 2021 et 2022, et la part attribuable à la RBC approche 7 % à la même période. En 2023, les créations nettes diminuent fortement à Bruxelles, dont la part diminue à 6 % du total national, et en Wallonie (18,5 %). En revanche, la Flandre voit sa part grimper à 75,5 %.

Les créations nettes bruxelloises représentent 20 % du total national, soit une part près de 3 fois plus élevée que l'année précédente.

La dynamique change radicalement en 2024 : **la RBC connaît une forte progression**, atteignant une part de **20,5 % des créations nettes nationales**, soit une **part triplée** par rapport à 2023. La Wallonie diminue légèrement (17,2 %), tandis que la Flandre recule à 62,3 %, bien qu'elle conserve une part majoritaire des créations nettes dans le pays.

Figure 21. Répartition des créations nettes selon la région, 2021 – 2024, Statbel - Données mensuelles cumulées



Répartition sectorielle

Au sein des secteurs de l'économie bruxelloise, seul le **commerce** a enregistré un nombre de cessations d'entreprises supérieur au nombre de créations au cours de l'année 2024 : au 31 décembre, son solde net s'élevait à **-62** entreprises. Au niveau national, le **commerce** et **l'agriculture** sont concernés, avec un solde respectif de -1.779 et -504 créations nettes enregistrées.

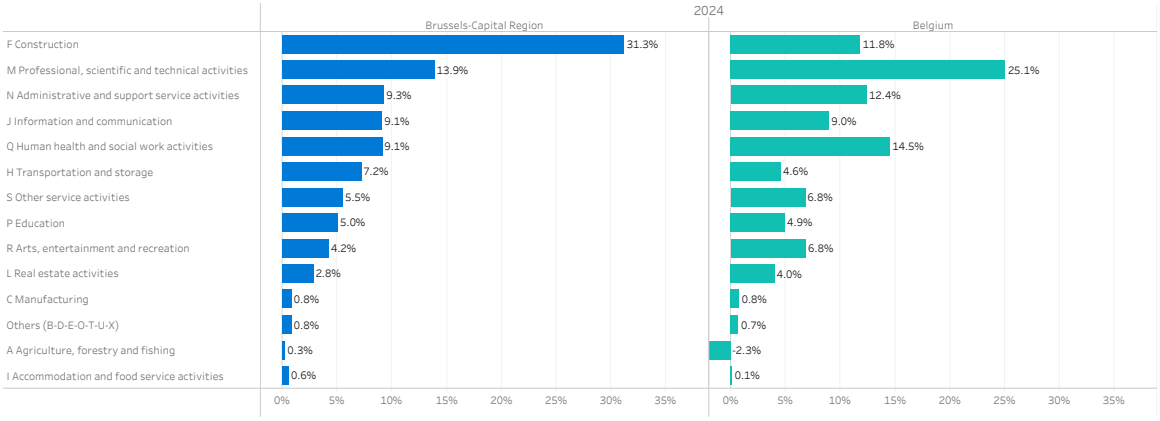
La construction, premier créateur net d'entreprises en RBC au premier semestre 2024 (et de loin)

Parmi les secteurs au solde positif, la **construction** arrive **largement en tête** en RBC, et représente 31,3 % des créations nettes de la Région. Les activités **spécialisées, scientifiques et techniques** sont en seconde position avec une part de 13,9 %, suivies par les **activités administratives et de soutien, l'information et communication** et la **santé** qui représentent respectivement près de 9 % du total.

En Belgique, la construction arrive quatrième, et sa part ne s'élève qu'à 11,8 %. Les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** conservent leur première place avec 25,1 %, et la santé arrive deuxième avec 14,5 % du total des créations nettes enregistrées en 2024.

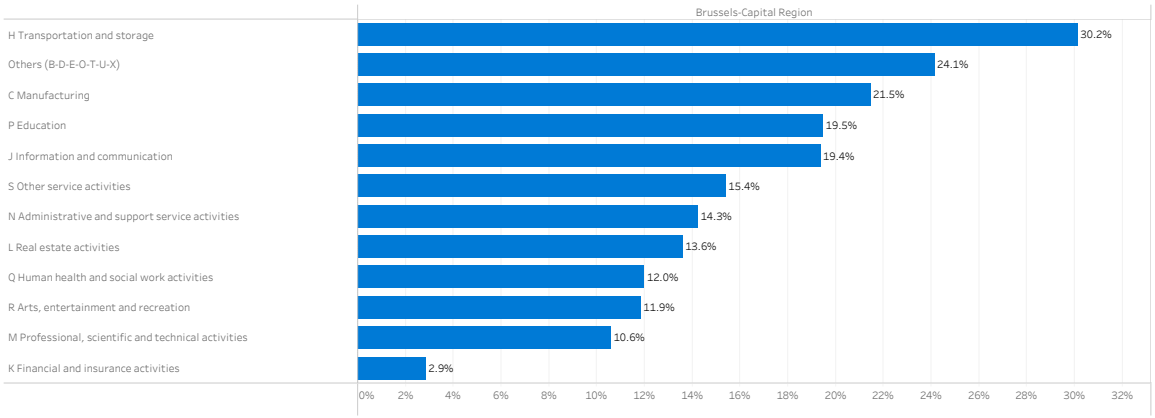
Notons que **l'HoReCa**, qui en 2023 enregistrait plus de cessations que de créations, affiche aujourd'hui un **nombre positif** de créations nettes, malgré sa part réduite du total bruxellois (0,6 %).

Figure 22. Répartition des créations nettes par secteur d'activité (hors commerce) (%), 2024, RBC et Belgique, Statbel - données mensuelles cumulées



Enfin, nous pouvons constater que parmi les secteurs qui enregistrent un nombre positif de créations nettes dans les trois régions, le secteur bruxellois du **transport** représente près de trois créations nettes sur 10 du secteur au niveau national (30,2 %), alors qu'il ne représentait qu'une part très faible en 2023 (près de 1 %). À l'inverse, le secteur des **activités financières et d'assurance** représente un part très faible dans les créations nettes d'entreprises au niveau belge. Seulement 2,9 % des créations nettes comptabilisées dans ce secteur à l'échelle du pays sont le fruit d'entreprises bruxelloises.

Figure 23. Part de la RBC dans les créations nettes selon le secteur (hors commerce, horeca, construction et agriculture), 2024, Statbel – Données mensuelles cumulées



Evolution des créations nettes selon le secteur

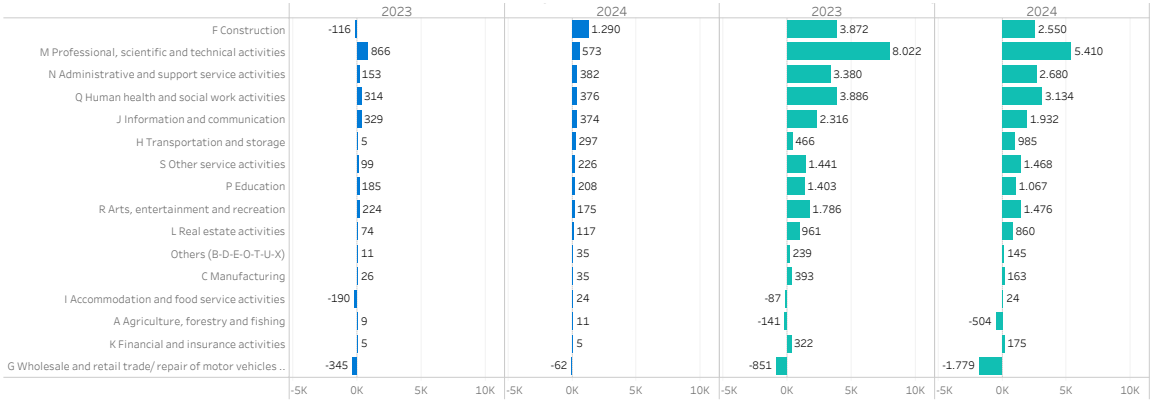
Les créations nettes en forte hausse dans les secteurs de la construction, du transport, mais aussi du commerce et de l'HoReCa.

En RBC, les **hausses les plus marquantes** concernent la **construction**, le **transport**, le **commerce** et **l'HoReCa**.

La **construction** passe en effet de -116 créations nettes en 2023 à 1.290 en 2024, ce qui constitue l'augmentation la plus importante observée entre ces deux années. Au niveau national en revanche, les créations nettes chutent dans ce secteur, passant de 3.872 à 2.550. Cet écart peut s'expliquer par l'afflux de nouveaux starters en RBC en 2024, vraisemblablement sous l'effet de la réforme de l'accès à la profession (cf. note méthodologique).

Le **transport** connaît également une **évolution très positive** de ses créations nettes, passant de 5 à 297 en 2024. Cette hausse s'explique par une augmentation des créations d'entreprises bien plus rapide que celle des cessations. Une dynamique similaire est observée au niveau national, avec un solde de 466 créations nettes en 2023 contre 985 en 2024. Bien que la hausse des créations soit plus modérée à l'échelle du pays, la progression des cessations l'est également, ce qui contribue à l'augmentation des créations nettes dans ce secteur au niveau national.

Figure 24. Evolution des créations nettes selon le secteur d'activité (unités), RBC et Belgique, 2023 – 2024, Statbel – Données mensuelles cumulées



L'HoReCa ne représente en 2024 qu'un nombre restreint de créations nettes en RBC (24) mais revient de loin : il en comptabilisait en effet -190 l'année précédente. Cette évolution se note également à l'échelle du pays avec une progression de -87 créations nettes en 2023 à 24 en 2024. La Wallonie suit la même dynamique, ce qui n'est pas le cas de la Flandre, qui voit ses créations nettes diminuer dans ce secteur (143 en 2023 à -55 en 2024), et qui est également la seule région à enregistrer une baisse des créations dans ce secteur entre 2023 et 2024.

Le **commerce** à Bruxelles présente également une belle progression de ses créations nettes, bien que le solde reste négatif (-345 en 2023 à -62 en 2024). Cette évolution se situe cependant en rupture avec la situation du secteur dans le reste du pays : elles diminuent en Wallonie (-554 à -691) et chutent fortement en Flandre (48 à -1026), ce qui entraîne un recul significatif au niveau national où elles passent de -851 en 2023 à -1.779 en 2024. Ces différences s'expliquent principalement par la croissance des créations dans le secteur à Bruxelles, ce qui vient appuyer l'hypothèse selon laquelle la réforme de l'accès à la profession en RBC constitue un facteur déterminant.

À l'inverse, certains secteurs sont en repli, en RBC comme à l'échelon national. Il s'agit des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (866 créations nettes en 2023 vs 573 en 2024 en RBC) et des **arts, spectacles et activités récréatives** (224 en 2023 à 175 en 2024 en RBC).

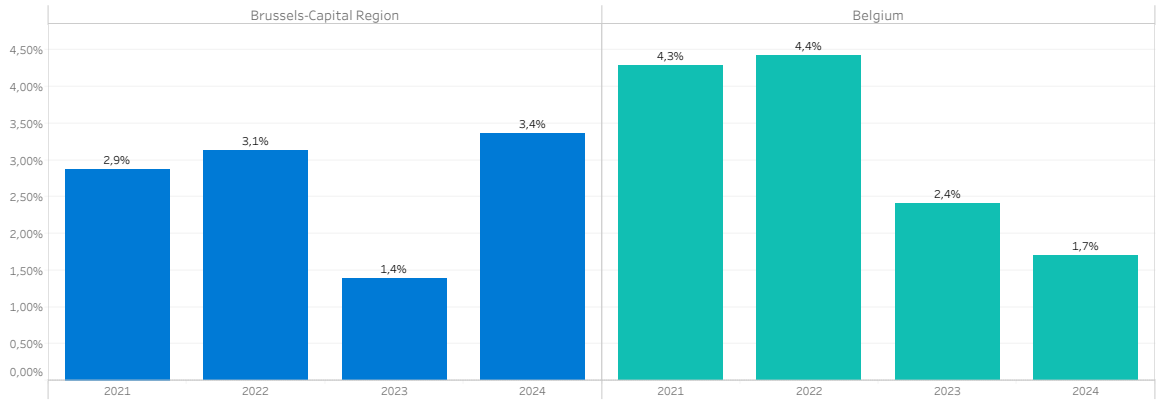
Au niveau belge, la plupart des secteurs voient leurs créations nettes **diminuer**, hormis les secteurs du transport et de l'Horeca qui progressent, ainsi que les autres activités de services, de manière plus modérée. Notons également que **l'agriculture** en revanche, affiche un net recul, passant de -141 créations nettes en 2023 à -504 en 2024.

Dynamique entrepreneuriale

Après une année 2023 plutôt morose, la dynamique entrepreneuriale reprend en 2024.

En RBC, la dynamique entrepreneuriale a connu un **net rebond** en 2024, avec un solde net de créations d'entreprises atteignant **3,4 %** du nombre moyen d'entreprises actives, soit **plus du double de 2023** (+2 points de pourcentage). Ce taux surpasse également celui de 2022 (3,1 %), qui est aussi le plus élevé enregistré ces dernières années, et alors largement porté par les créations dans le secteur de la santé. À titre de comparaison, le **taux belge** en 2024 s'élève à **1,7 %**, confirmant une **baisse progressive** depuis 2022 (4,4 %) et 2023 (2,4 %).

Figure 25. Dynamique entrepreneuriale, 2021 - 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées



Dynamique entrepreneuriale par secteur d'activité

Outre le **regroupement des autres secteurs** comptant le moins d'entreprises, nous retrouvons dans le haut du tableau les secteurs les plus dynamiques en 2024 en RBC : la **santé** (9,3 %) et la **construction** (9 %). Notons qu'au niveau belge, la dynamique de cette dernière est toutefois bien moindre, avec 1,6 %. Ils sont suivis par les secteurs de **l'enseignement** et du **transport**, dont les taux bruxellois (respectivement 7,2 % et 6,1 %) surpassent également leur équivalent national (3,8 % et 3,4 %).

La santé, la construction, l'enseignement et le transport affichent une dynamique entrepreneuriale élevée.

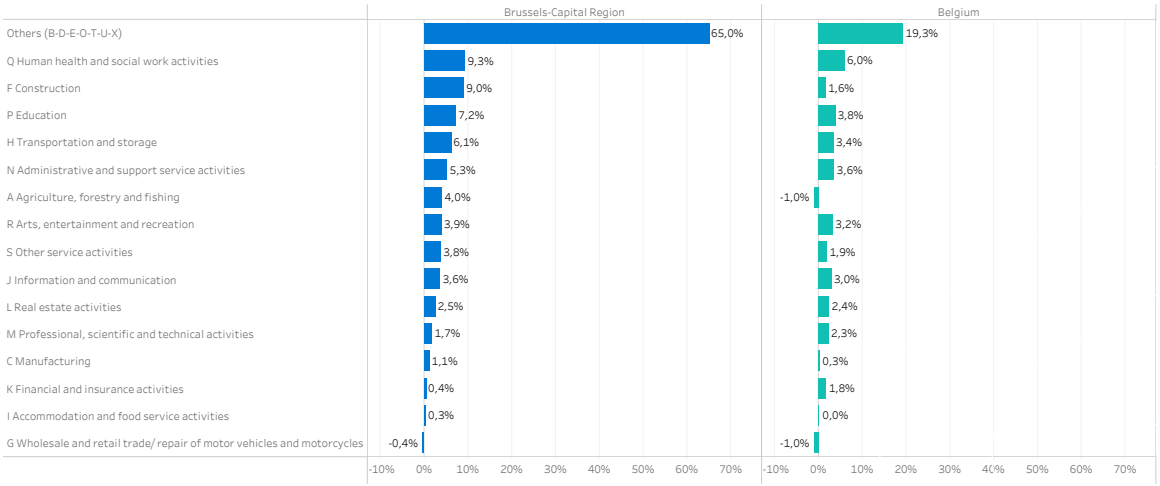
Notons que la construction et le transport enregistrent également les progressions les plus remarquables, boostés par la croissance importante de leurs créations : la construction affichait en effet en 2023 une dynamique entrepreneuriale négative de -0,8 % et grimpe de 9,8 points de pourcentage en 2024. Le transport (0,1 % en 2023) a quant à lui présenté une augmentation de 6 points de pourcentage en un an.

Enfin, l'**HoReCa** enregistre une progression notable également, avec un taux de créations nettes négatif en 2023 (-2,6 %), qui atteint 0,3 % en 2024.

À l'opposé, seul le secteur du **commerce** présente une dynamique entrepreneuriale négative au niveau bruxellois (-0,4 %) : le nombre de cessations d'entreprises y a excédé le nombre de créations. En Belgique, deux secteurs sont concernés : le commerce (-1 %) et **l'agriculture** (-1 %).

La **plupart des secteurs bruxellois** ont enregistré des **taux supérieurs aux taux belges**, à l'exception des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** et des **activités financières et d'assurances** ; secteur pour lequel l'écart est le plus élevé (1,4 pp).

Figure 26. Dynamique entrepreneuriale selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2024, Statbel - données mensuelles cumulées



Faillites

Faillites

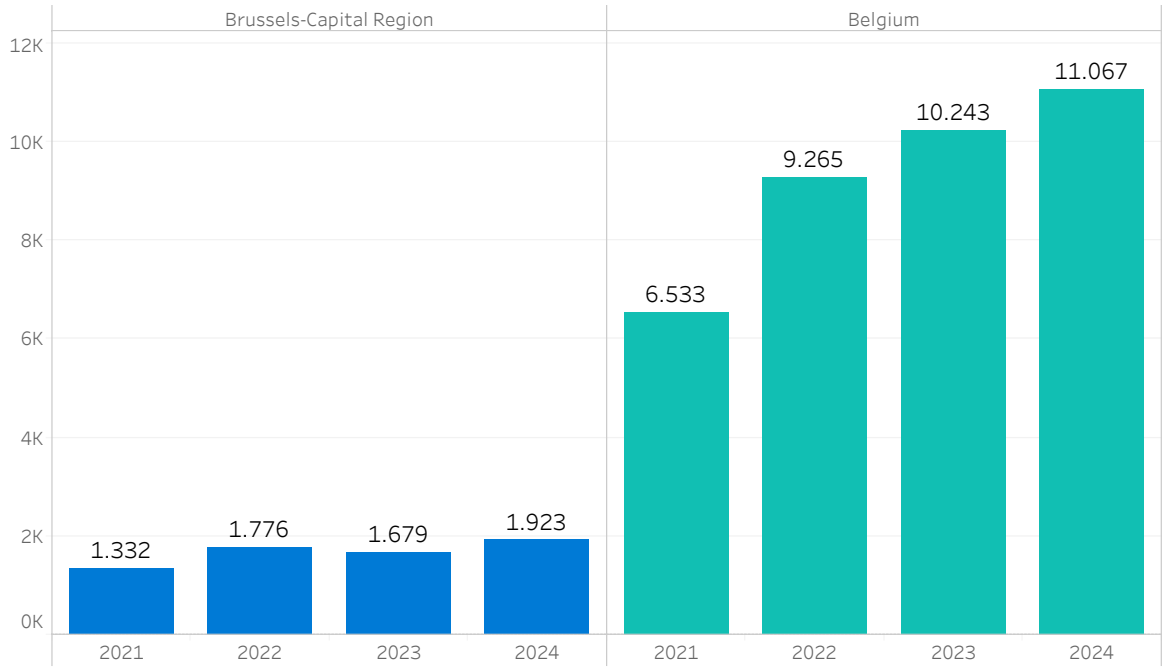
Evolution du nombre de faillites

Après une hausse importante des faillites enregistrées en 2022 (+33,3 %), suivie d'une légère baisse en 2023 (-5,5 %), le nombre de faillites en RBC connaît une augmentation (+14,5 %), avec **1.923 faillites enregistrées** en 2024. Cette valeur reste néanmoins **inférieure à celle affichée avant la crise sanitaire** (-35 % vs 2019), et représente 17 % du nombre total de faillites belges (25 % pour la Wallonie et 57 % pour la Flandre).

Le nombre de faillites est en légère hausse, mais reste en recul par rapport à la période avant Covid, contrairement au niveau national.

En Belgique, on observe une **hausse importante** en 2022 (+41,8 %), qui n'a cessé ensuite de **se poursuivre**, mais de manière **moins rapide** (+10,6 % en 2023 et +8 % en 2024). Ce nombre est par ailleurs **plus élevé qu'en 2019** (+4,4 %).

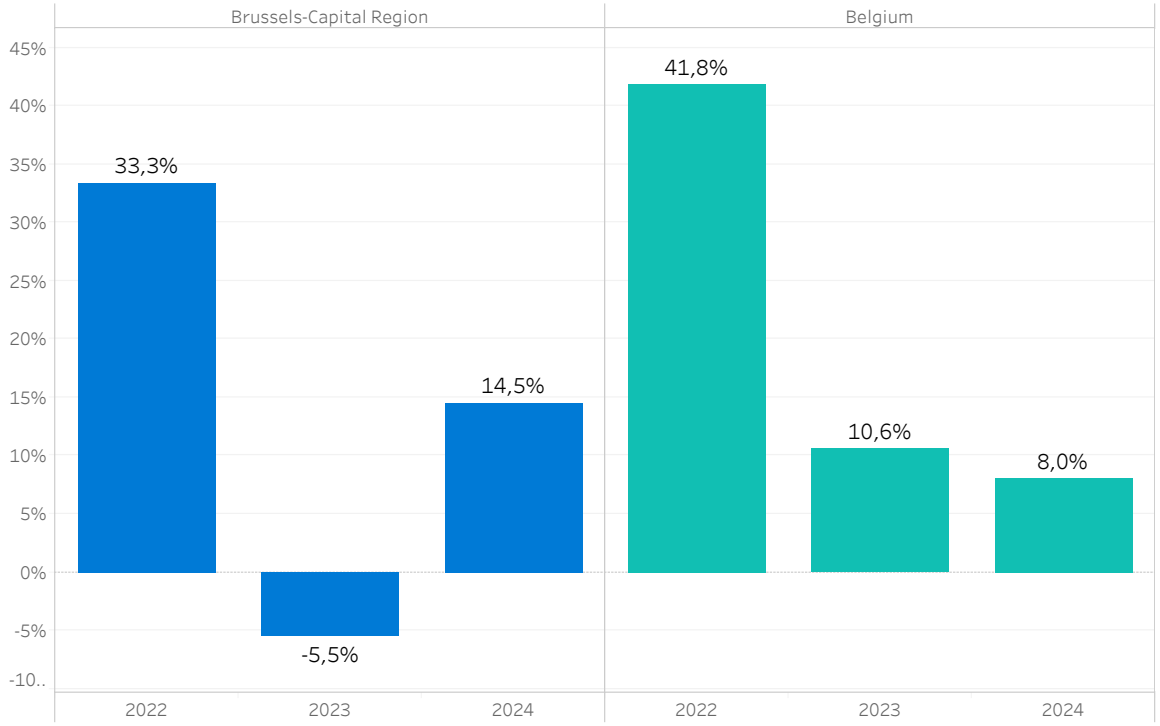
Figure 27. Nombre de faillites, 2021 - 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées



Selon Graydon[8], cette progression des faillites peut s'expliquer par plusieurs facteurs : d'une part, elle est liée aux chocs importants rencontrés en 2023 et consécutifs à la crise sanitaire : le choc salarial, le choc énergétique et le choc de la hausse des intérêts. D'autre part, en RBC, elle est également associée à la lutte active contre les entreprises frauduleuses menée par les tribunaux.

8 *Près de 2000 faillites enregistrées depuis le début de l'année en Belgique*. (2024, 11 mars). RTBF. https://www.rtbf.be/article/pres-de-2000-faillites-enregistrees-depuis-le-debut-de-l-annee-en-belgique-11342408

Figure 28. Evolution du nombre de faillites (%), 2022 – 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées



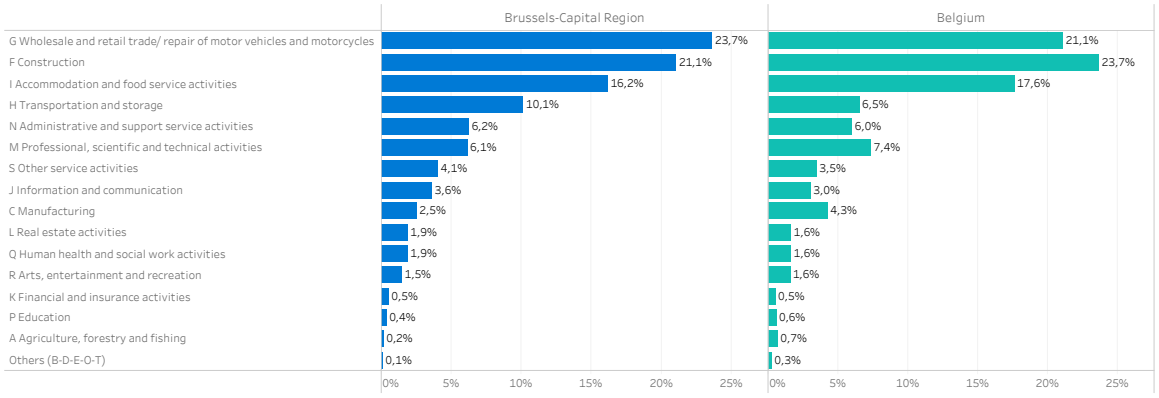
Notons enfin que 4.814 pertes d'emplois résultant de faillites d'entreprises ont été observées en 2024 en RBC, un nombre en **forte croissance** par rapport à 2023 (+20 %), mais **en diminution** par rapport à son niveau de 2019 (-23 %). En Belgique, les pertes d'emplois liées aux faillites s'élèvent à 32.566 en 2024, un nombre également **en hausse** par rapport à 2023 (+18,3 %) mais aussi par rapport à 2019 (+15,8 %).

Répartition sectorielle

Les secteurs enregistrant le plus grand nombre de faillites d'entreprises, et ce tant en RBC qu'en Belgique, sont le **commerce** (responsable de 23,7 % des faillites comptabilisées en 2024 en RBC et correspondant à 987 pertes d'emploi), la **construction** (21,1 % et 687 pertes d'emploi) et **l'HoReCa** (16,2 % et 812 pertes d'emploi). Ensemble, ces 3 secteurs représentent plus de 60 % des faillites en RBC comme en Belgique.

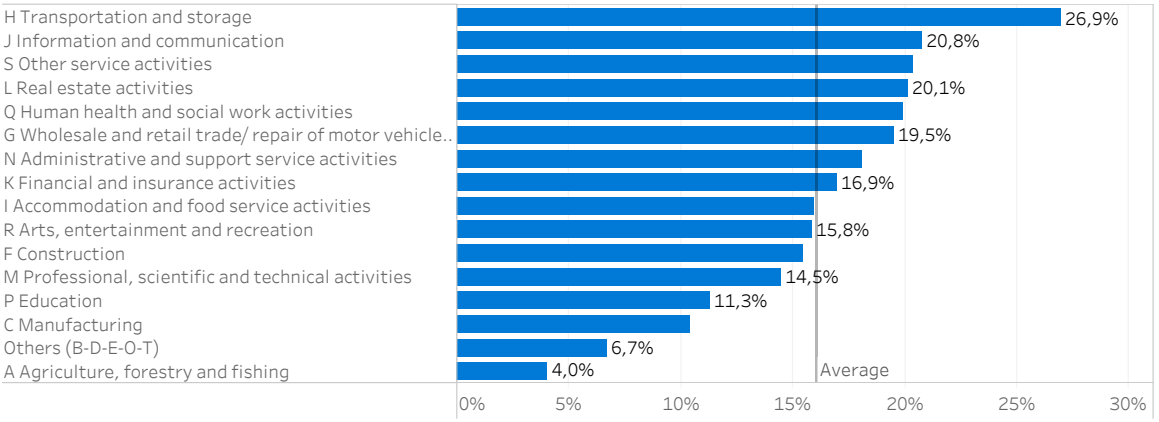
Le secteur du commerce affiche le plus grand nombre de faillites et de pertes d'emplois.

Figure 29. Répartition des faillites selon le secteur d'activité (%), 2024, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles cumulées



En 2024, 8 secteurs se sont démarqués par une proportion de faillites d'entreprises supérieure à la part moyenne de 16 % que représentent les faillites d'entreprises bruxelloises dans le total des faillites en Belgique, tous secteurs confondus. Ainsi, le nombre de faillites d'entreprises bruxelloises dans les secteurs suivants représentait des parts comprises entre 16,9 % et 26,9 % du nombre total de faillites comptabilisées en Belgique dans ces secteurs : le **transport** (26,9 %), l'**information et communication** (20,8 %), les **autres activités de services** (20,3 %), **l'immobilier** (20,1 %), la **santé** (19,9 %), le **commerce** (19,5 %), les **activités administratives et de soutien** (18 %) et les **activités financières et d'assurances** (16,9 %). Tous les autres secteurs représentant des parts inférieures à la moyenne de 16 %.

Figure 30. Part de la RBC dans les faillites d'entreprises en Belgique selon le secteur d'activité (%), 2024, Statbel, données mensuelles cumulées



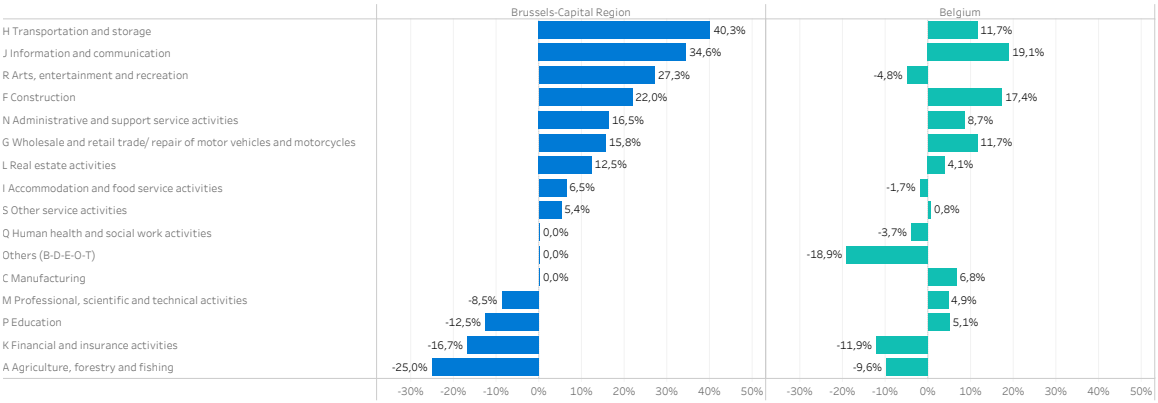
Evolution des faillites selon le secteur

Nombreux sont les secteurs bruxellois à enregistrer une **hausse** du nombre de faillites en 2024. Le **transport** affiche l'augmentation la plus importante (+40,3 %), suivi par l'information et communication (+34,6 %) et les **arts, spectacles et activités récréatives** (+27,3 %), pourtant en recul au niveau national (-4,8 %). La **construction** affiche également une hausse notable de 22 %.

Quatre secteurs se démarquent cependant : **l'agriculture**, qui voit ses faillites diminuer de -25 % mais dont les unités sont très faibles, expliquant ce pourcentage important, les **activités financières et d'assurance** (-16,7 %), **l'enseignement** (-12,5 %) et les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (-8,5 %).

Hausse des faillites dans de nombreux secteurs parmi lesquels le transport, l'information et communication, les arts, spectacles et activités récréatives ou encore la construction.

Figure 31. Evolution du nombre de faillites d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2023 – 2024, Statbel – Données mensuelles cumulées



En Belgique, les hausses les plus importantes sont observées dans **l'information et communication** (19,1 %), la **construction** (17,4 %), le **transport** (11,7 %) et le **commerce** (11,5 %).

Notons par ailleurs quelques disparités entre la RBC et l'échelon national : outre les arts, spectacles et activités récréatives déjà cités, l'HoReCa voit également son nombre de faillites progresser en RBC (+6,5 %) et reculer au niveau belge (-1,7 %), tout comme la santé, qui stagne en RBC (0 %) mais diminue de -3,7 % dans l'ensemble du pays.

Immigrations et émigrations d'entreprises

Immigrations et émigrations d'entreprises[9]

Evolution du nombre de migrations

Le déficit migratoire bruxellois se réduit de moitié grâce à la hausse des immigrations d'entreprises, principalement issues de Flandre.

Le nombre net d'entreprises ayant émigré de la **RBC** en 2024 s'élève à **-425** unités, soit **près de la moitié** du solde migratoire de l'année précédente, en dépit d'une légère augmentation des émigrations (+ 4,1 % vs 2023). Cette évolution est en effet due à une **augmentation des immigrations d'entreprises** (+20,5 % vs 2023) principalement issues de Flandre. Cette région enregistre en effet une **augmentation importante de ses émigrations** (+28,5 %), occasionnant un **déficit migratoire** de -210 unités qui contraste fortement avec le solde enregistré en 2023 (surplus de +510 unités).

La **Wallonie** affiche un **surplus migratoire** de 593 unités, ce qui est également supérieur à l'année précédente (+39,5 %). Les valeurs des migrations totales (immigrations + émigrations) augmentent donc sur la période, tant en RBC (+11,2 %) que dans les autres régions (+13,5 % en Flandre et +2,5 % en Wallonie).

Figure 32. Nombre d'immigrations, d'émigrations, solde migratoire et total des migrations selon la région, 2023 – 2024, RBC, Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données mensuelles cumulées



9 Mise en garde de Statbel concernant ces données : l'adresse du siège social/du domicile a été utilisée pour ventiler les statistiques par région. L'activité économique n'a pas toujours lieu à l'adresse du siège social/du domicile : comparer des données régionales requiert donc une certaine prudence. Certains « faux mouvements » démographiques pourraient être induits par des corrections d'adresses.

Solde migratoire selon le secteur d'activité

Une hausse du solde migratoire est enregistrée dans la majorité des secteurs, notamment dans le commerce, le transport, l'Horeca et la construction, où le déficit se résorbe nettement.

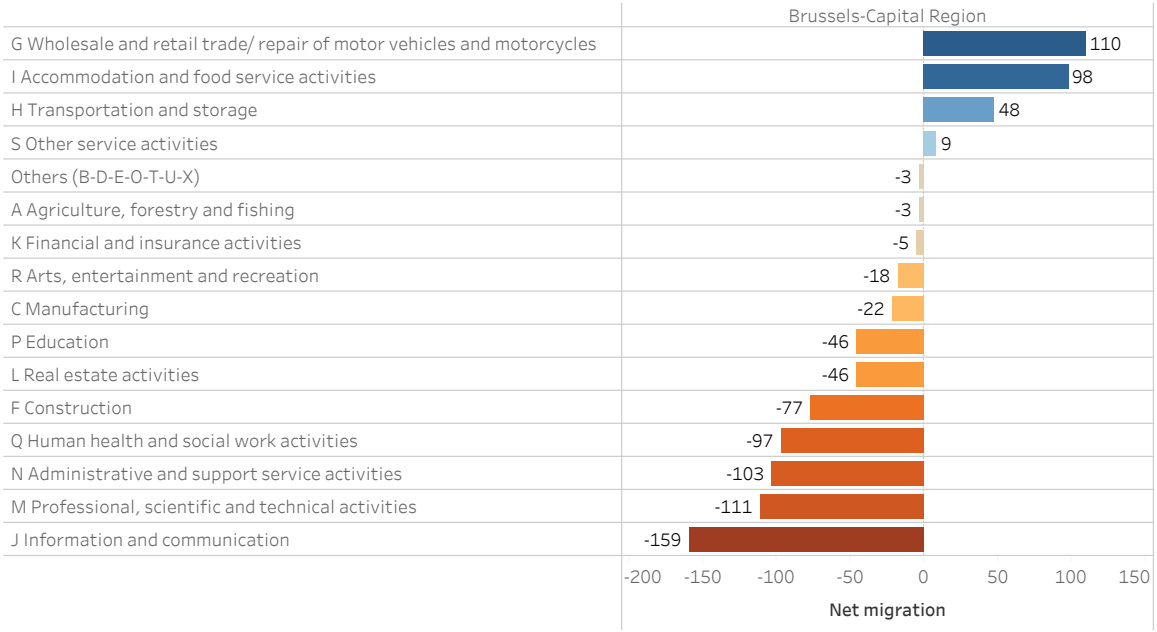
Les secteurs qui enregistrent un nombre d'immigrations supérieur aux émigrations en 2024 sont le **commerce** (+110 unités), **l'HoReCa** (+98), le **transport** (+48), et les **autres activités de services** (+9).

À l'inverse, nombreux restent les secteurs qui enregistrent plus d'émigrations que d'immigrations, et en particulier, **l'information et communication** (159), les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (-111 unités), les **activités administratives et de soutien** (-103), la santé (-97) ou la construction (-77).

Cependant, par rapport à l'année précédente, la plupart des secteurs voient leur solde migratoire se réduire, voire **augmenter**. Outre les secteurs au solde migratoire important déjà mentionnés et qui ont connu des progressions notables, citons également le cas de la **construction**, dont le solde passe de -246 entreprises en 2023 à -77 en 2024, ou des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (-159 à -111 entreprises).

Parmi les secteurs dont le solde est **en recul** par rapport à celui enregistré en 2023, citons la **santé** (qui passe de -23 en 2023 à -97 en 2024), **l'enseignement** (de -14 à -46), **l'immobilier** (de -23 à -46) ou **les arts, spectacles et activités récréatives** (de -3 à -18).

Figure 33. Solde migratoire réparti selon le secteur et évolution entre 2023 et 2024, RBC, Statbel – Données mensuelles cumulées



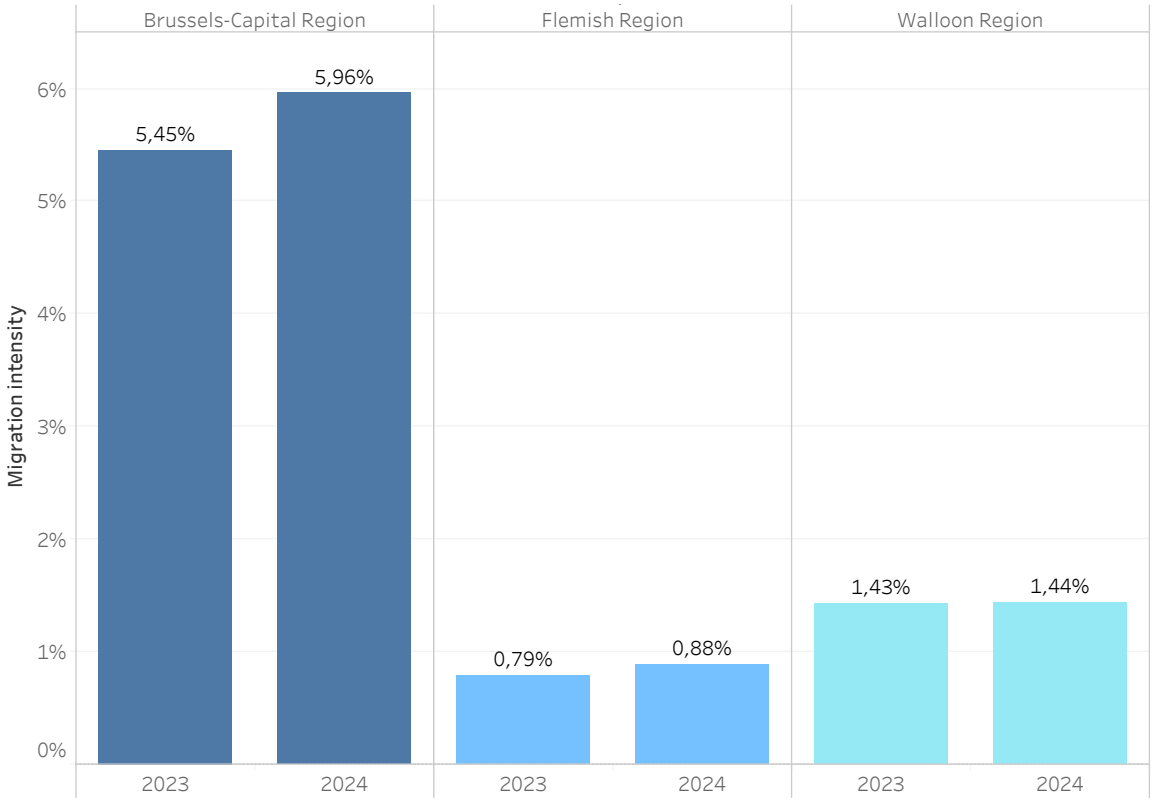
Intensité migratoire selon la région

La RBC se distingue par la plus forte proportion d'entreprises migrantes par rapport à la taille de son tissu économique, confirmant ainsi son rôle central comme point de départ et d'arrivée des mouvements entrepreneuriaux. Ainsi, en 2024, 35,96 % de ses entreprises font l'objet soit d'une immigration ou d'une émigration hors de son territoire, contre 1,44 % pour la Wallonie et seulement 0,88 % pour la Flandre.

Bruxelles reste en tête en termes d'intensité migratoire, avec une hausse notable entre 2023 et 2024.

Notons que cette intensité migratoire a légèrement augmenté entre 2023 et 2024 en RBC (+0,51 point de pourcentage). C'est également le cas en Flandre, bien que de manière plus modérée (+0,09pp), et elle est restée stable en Wallonie (+0,01pp).

Figure 34. Intensité migratoire des entreprises (%) selon la région, 2023 – 2024, RBC, Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données mensuelles cumulées



Annexes

Annexe : Tableaux synthétiques[10]

Entreprises

	Nombre				Evolution (%)		
Entreprises	2021	2022	2023	2024	2022-2023	2023-2024	2021-2024
	115.541	118.286	119.084	122.725	+0,7	+3,1	+6,2

Dynamique : créations/cessations

	Nombre				Evolution (%)		
	2021	2022	2023	2024	2022-2023	2023-2024	2021-2024
Créations	12.002	12.964	11.964	15.235	-7,7	+27,3	+26,9
Taux de création	10,5 %	11,0 %	10,1 %	12,5 %	-8,2	+23,7	+19,0
Cessations	8.707	9.292	10.315	11.169	+11,0	+8,3	+28,3
Taux de cessation	7,6 %	7,9 %	8,7 %	9,2 %	+10,1	+5,7	+21,1
Créations nettes	3.295	3.672	1.649	4.066	-55,1	+146,6	+23,4
Dynamique entrepreneuriale	2,9 %	3,1 %	1,4 %	3,4 %	-54,8	+142,9	+17,2

Faillites

	Nombre				Evolution (%)		
Faillites	2021	2022	2023	2024	2022-2023	2023-2024	2021-2024
	1.332	1.776	1.679	1.923	-5,5	+14,5	+44,4

Dynamique : immigrations/émigrations

	Nombre		Evolution (%)
	2023	2024	2023-2024
Immigrations	2.811	3.388	+20,5 %
Emigrations	3.662	3.813	+4,1 %
Solde migratoire[11]	-851	-425	+50,1 %

10 Sur base des données mensuelles (cumulées) au 31/12.
11 Solde migratoire : Immigrations – Emigrations.


hub
.brussels
our business is to help yours